

La chrétienté médiévale



1. Mise au point historiographique : enseigner le fait religieux en histoire

- **De l'enseignement des religions à l'enseignement du fait religieux**
 - ✓ **L'enseignement des religions dans une sphère laïque, un débat ancien**
 - ✓ **Un débat qui rebondit dans les années 80**
 - ✓ **Un renouveau historiographique**
 - **De l'histoire religieuse à l'histoire du fait religieux**
 - **Grandeur et décadence de l'histoire des mentalités**
 - **Une nouvelle approche : l'histoire sociale des représentations**

- **Le fait religieux : définition et enjeux**
 - ✓ **Le fait religieux, quelle définition ?**
 - ✓ **Enseigner le fait religieux, des enjeux multiples**
 - ✓ **Fait religieux et histoire des arts.**
 - ✓ **Le cas particulier de la Guyane**

2. Mise au point scientifique

I. ORDONNER ET ENCADRER

A. Genèse d'une institution.

B. Sacraliser le clergé

1. La question de la nomination du Pape et de ses prélats
2. Vers une théocratie pontificale ?
3. Lutter contre le relâchement moral du clergé et améliorer sa formation
4. Rédaction du droit canonique

C. Organiser la société laïque.

1. La société féodale, une société violente
2. Contrôler les princes et les combattants
3. La paroisse : centre de la vie religieuse

II. DIFFUSER LE MESSAGE DU CHRIST

A. Le clergé, moteur de la christianisation

1. Le clergé séculier
2. Le clergé régulier
3. Assurer le Salut des fidèles

B. L'image : instrument de diffusion du christianisme

1. Le concept d' « imago » dans la chrétienté médiévale
2. Quelles représentations religieuses ?

III. EXCLURE : LES COMBATS DE L'EGLISE

A. Les luttes internes contre les hérétiques

1. Une lutte ancienne
2. Une recrudescence des hérésies au XII^{ème} siècle ?
3. Un exemple de répression : le catharisme

B. Les luttes externes

1. Evangéliser les païens
2. L'Eglise et les juifs, vers une montée de l'intolérance.
3. La guerre sainte contre les musulmans

1. Mise au point historiographique : Enseigner le fait religieux en Histoire

Élément essentiel des civilisations, la religion permet de les appréhender et de les comprendre mieux

• De l'enseignement des religions à l'enseignement du fait religieux

✓ L'enseignement des religions dans une sphère laïque, un débat ancien...

À la fin du XIX^{ème} siècle, la mise en application des lois successives sur la laïcité de l'école ouvre en France la voie à un enseignement « d'une histoire sainte laïcisée » dans le cadre de l'éducation civique nationale mais qui ne sera jamais appliquée car l'idée se heurte à la crainte de tout laïciser et à l'impossibilité d'imposer aux instituteurs cet enseignement pour lequel ils ne sont pas compétents. Dans le même temps, l'histoire des religions commence à être envisagée comme une science religieuse : par exemple, en 1880, la chaire d'histoire des religions est créée au Collège de France. Dans le même temps, l'EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes) crée une cinquième section : les sciences religieuses.

Tout au long du XX^{ème} siècle, les sciences religieuses vont se développer mais cet enseignement spécialisé, érudit, se fait en marge du monde scolaire. Conséquence : dans une société de plus en plus sécularisée, la culture religieuse s'efface. Pourtant, dès 1911, le « Nouveau dictionnaire de pédagogie » mettait l'accent sur l'aspect culturel essentiel du religieux dont il serait grave de perdre le sens. Dans cet ouvrage, la question de son enseignement pas l'école était déjà soulevé.

✓ ... qui rebondit dans les années 80.

En 1982, la Ligue de l'enseignement demande une meilleure information sur les religions dans les programmes scolaires. Dès lors, de nombreux intellectuels ont ainsi insisté sur la nécessité d'enseigner le fait religieux à l'école. En 1989, le recteur Joutard¹ pointe l'inculture en matière religieuse des élèves et préconise que les programmes scolaires puissent aborder la dimension religieuse, en particulier dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie. (**Contexte** : l'affaire des foulards). À la suite du rapport Joutard, l'histoire du fait religieux fut introduite dans les programmes du collège, des lycées généraux et professionnels mais il est décidé de ne pas créer un enseignement, une discipline spécifique (1991 : colloque fondateur à Besançon : «enseigner l'histoire des religions dans une démarche laïque»). Le fait religieux se distillera dans les programmes d'histoire géographie, de lettres, d'arts plastiques et de philosophie.

En 2002, Régis Debray² remettait un rapport sur la nécessité d'enseigner le fait religieux à l'école, qui lui avait été commandé par Jack Lang alors ministre de l'Education nationale. Il appelait de ses vœux la substitution d'une **laïcité d'intelligence à une laïcité d'ignorance**, afin de faciliter la connaissance réciproque, et donc la cohabitation, entre les diverses croyances ou incroyances présentes aujourd'hui dans la société française (**Contexte** : les attentats du 11 Septembre)

« La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir. Le marché des crédulités, la presse et la librairie gonflent d'elles-mêmes la vague ésotérique et irrationaliste. S'abstenir n'est pas guérir... Il a été prouvé qu'une connaissance objective et circonstanciée des textes saints comme de leurs propres traditions conduit nombre de jeunes intégristes à secouer la tutelle d'autorités fanatiques, parfois ignares ou incompetentes »

Régis Debray

Les débats suscités par l'enseignement du fait religieux ont permis tout d'abord de poser le problème : l'ignorance religieuse est grandissante. Les conséquences sont multiples : difficile appréhension de l'héritage culturel imprégné de religion, incompréhension de l'Autre, risques de manipulations sectaires ou intégristes La religion comme objet de culture (et non pas de culte) s'est peu à peu imposée comme devant faire l'objet d'une plus grande attention à l'école.

¹ Philippe Joutard : Agrégé d'histoire. - Professeur à l'Université de Provence (en 1987), directeur du "Groupement scientifique Nord-Méditerranée" (en 1988), recteur de l'Académie de Besançon (en 1989), spécialiste du protestantisme cévenol, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), qui a joué en tant que recteur des Académies de Besançon puis de Toulouse (1989-1997) un rôle pionnier dans la réflexion sur l'enseignement des religions en France. Il est l'auteur d'un rapport sur l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des sciences sociales, qui soulignait dès 1989 (treize ans avant le rapport Debray) la nécessité de remédier à l'inculture religieuse constatée chez les élèves en accordant une place plus importante à l'histoire des religions dans les cours d'histoire et géographie et de littérature. Il réfléchit aujourd'hui sur les rapports entre histoire et mémoire dans nos sociétés contemporaines entre autres à propos de l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale, et du développement des identités nationales, menant des études comparées sur la construction des mémoires historiques et leurs diverses composantes.

² Régis Debray, né en 1940 à Paris, est le fils d'un grand avocat parisien et d'une ancienne résistante. Après ses études secondaires, il adhère au Parti communiste. En 1960, il réussit le concours d'entrée à l'École normale supérieure, puis passe l'agrégation de philosophie en 1965. La même année, il part s'installer à Cuba et suit Che Guevara en Bolivie avant d'être capturé en 1967 par les forces gouvernementales boliviennes. Suite à son procès, il est condamné à mort, peine qui sera reportée à 30 ans grâce à une campagne internationale en sa faveur lancée par Jean-Paul Sartre. Au bout de 4 ans, il est libéré et s'installe au Chili avant de rentrer en France en 1973. De 1981 à 1985, il est chargé de mission pour les relations internationales auprès de François Mitterrand. Il est ensuite nommé secrétaire Général du Conseil du Pacifique Sud (1984/1985), et maître des Requêtes au Conseil d'État (1985/1992). Lors de l'exposition universelle de Séville, il est nommé responsable culturel du Pavillon français. En 1993, Régis Debray passe une thèse de doctorat intitulée Vie et mort de l'image. Une histoire du regard en Occident. Fort de son analyse de l'impact des médias, de la communication, il fonde les Cahiers de médiologie en 1996. Par la suite, il devient, en 1998, le directeur de programme au Collège international de philosophie ainsi que le président du Conseil scientifique de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). C'est en 2002 qu'il est à l'initiative de la création de l'Institut européen en sciences des religions dont il sera président. En 2005, il crée la revue Médium, Transmettre pour innover et devient président d'honneur de l'Institut européen en sciences des religions rattaché à l'EPHE. Il est élu membre de l'Académie Goncourt, en 2011, en remplacement de Michel Tournier.

✓ Un nouveau historiographique

▪ De l'histoire religieuse à l'histoire du fait religieux

L'histoire religieuse est en cours de transformation, d'abord parce que ceux qui l'écrivent ont changé. Ils se sont largement autonomisés par rapport aux institutions ecclésiales, et ne sont plus nécessairement issus de milieux sociaux marqués par la pratique religieuse.

Le renouvellement est aussi disciplinaire : sociologues et littéraires proposent des études novatrices. On peut notamment citer les travaux de sociologie de Céline Béraud autour du « métier de prêtre », ou ceux d'Elisabeth Pillet en histoire de l'art, sur le vitrail. L'appellation même « d'histoire religieuse » est questionnée : on lui préfère désormais « histoire du fait religieux ». Cela souligne que la démarche s'attache au religieux comme « fait » en interaction avec d'autres (économiques, sociaux, culturels) et non à la description de « mondes » religieux dont l'organisation s'expliquerait par les croyances religieuses uniquement.

▪ Grandeur et décadence de l'histoire des mentalités.

« Le bon historien ... ressemble à l'ogre de la légende. Là où il flaire la chair humaine, il sait que là est son gibier. »

Marc Bloch

La thématique de la chrétienté aborde forcément le rapport des hommes à la religion et à ses représentations et touche donc aux domaines des sentiments, des sensibilités, des croyances, des attitudes, de l'imaginaire, des pratiques culturelles, des symboles, de la vie quotidienne... : ce sont là les champs d'application de l'histoire des mentalités qui appartient au domaine de l'histoire culturelle.

Robert Mandrou et Georges Duby forgent l'histoire des mentalités en s'appuyant sur les fondateurs des Annales. Lucien Febvre est la référence majeure, mais le Marc Bloch des Rois thaumaturges n'est pas oublié. **« L'Introduction à la France moderne, essai de psychologie historique (1961) »** de Robert Mandrou affiche ouvertement cette filiation intellectuelle. Cette histoire des mentalités demeure profondément marquée par les caractéristiques de l'histoire sociale à la française, incarnée au cours des années soixante par Fernand Braudel et Ernest Labrousse.

« À chaque époque, une certaine représentation du monde et des choses, une mentalité collective dominante anime, pénètre la masse entière de la société. Cette mentalité qui dicte les attitudes, oriente les choix, enracine les préjugés, incline les mouvements d'une société est éminemment un fait de civilisation. Beaucoup plus encore que les accidents ou les circonstances historiques et sociales d'une époque, elle est le fruit d'héritages lointains, de croyances, de peurs, d'inquiétudes anciennes souvent presque inconscientes, au vrai le fruit d'une immense contamination dont les germes sont perdus dans le passé et transmis à travers des générations et des générations d'hommes. Les réactions d'une société aux événements de l'heure, aux pressions qu'ils exercent sur elle, obéissent moins à la logique, ou même à l'intérêt égoïste, qu'à ce commandement informulé, informulable souvent et qui jaillit de l'inconscient collectif. Ces valeurs fondamentales, ces structures psychologiques sont assurément ce que les civilisations ont de moins communicable les unes à l'égard des autres, ce qui les isole et les distingue le mieux. Et ces mentalités sont également peu sensibles aux atteintes du temps. Elles varient lentement, ne se transforment qu'après de longues incubations, peu conscientes, elles aussi. »

Fernand Braudel (Première édition de la Grammaire des civilisations, 1963)

Véritablement apparue dans les années 1970, comme un domaine de la Nouvelle Histoire, elle est devenue rapidement une discipline autonome... S'alliant à d'autres sciences, (anthropologie, psychologie sociale...) elle se donnait de nouveaux objets d'étude en ne mettant plus au premier plan l'économique comme facteur mais le mental. L'Histoire des mentalités ne se définit donc pas comme une science de ce qui s'est passé, mais des hommes du passé. Elle délaisse complètement les faits et les dates pour se consacrer à l'étude de l'homme et de son environnement matériel, « de la cave au grenier », selon l'expression de Michel Vovelle (déplacement de l'intérêt des historiens français des fondements économiques de l'histoire –la cave- vers les représentations collectives –le grenier-). L'intérêt de l'histoire des mentalités est donc de montrer que rien n'est éternel ni universel. Tout a une histoire, même les sentiments, même ceux qu'on croyait fondamentalement liés à l'être humain. Par exemple, selon Philippe Ariès le sentiment de la famille ou le « sentiment de l'enfance », il y a eu à un moment donné « une découverte de l'enfance ».

La fin des années 70 et le début des années 80 constituent l'apogée de cette histoire des mentalités ³.

Comment expliquer le succès, tant chez les historiens que chez les lecteurs, en France et hors de France, de l'histoire des mentalités ? Sans doute parce qu'une telle approche permettait, dans sa diversité même, l'instauration d'un nouvel équilibre entre l'histoire et les sciences sociales. Contestée dans sa primauté intellectuelle et institutionnelle par le développement de la psychologie, de la sociologie et de l'anthropologie, l'histoire a fait face en annexant les questions des disciplines qui mettaient en cause sa domination. L'attention s'est donc déplacée vers des objets (systèmes de croyance, attitudes collectives, formes rituelles, etc.) qui jusque-là appartenaient à ses voisins mais qui entraient pleinement dans le programme d'une histoire des mentalités collectives. S'appropriant des démarches et des méthodes d'analyse qui étaient celles de l'histoire socio-économique tout en marquant un déplacement du questionnaire historique, l'histoire des mentalités (au sens le plus englobant) a pu occuper le devant de la scène historiographique et constituer une réponse efficace au défi lancé par les sciences sociales.

³ En 1978, par exemple, Philippe Ariès est élu directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et intitule son séminaire « Histoire des mentalités ». La même année, c'est à lui que font appel Jacques Le Goff, Jacques Revel et Roger Chartier pour rédiger l'entrée « L'histoire des mentalités » du volume encyclopédique La Nouvelle Histoire.

Paradoxalement, le moment d'apogée de ce courant est aussi celui de son reflux. Le temps des doutes et des critiques est perceptible dès 1974 : dans « Faire de l'histoire », la contribution de Jacques Le Goff, est significativement intitulée « Les mentalités. Une histoire ambiguë ». Dans cet article, Le Goff souligne certes l'intérêt de l'étude des mentalités qui est d'abandonner une histoire traditionnelle des idées, limitée aux systèmes intellectuels des grands penseurs au profit « **des croyances les plus communes, des représentations les plus stables, des gestes les plus ordinaires et des lieux communs** ». Ceci implique que les mentalités doivent souvent être détectées non dans des énoncés verbaux mais dans des gestes, des attitudes, des pratiques.

Les principales critiques :

- la notion « **mentalité collective** » est remise en cause : l'insistance portée sur les aspects collectifs conduisait à supposer une mentalité homogène et immuable soit au sein d'un groupe, soit au sein d'une société toute entière (ex : la mentalité médiévale ou encore l'Homme médiéval, L'Homme de la Renaissance, L'Homme romain, L'Homme égyptien, L'Homme grec... autant de titres de la collection « L'Univers historique » des Éditions). L'unité minimale doit donc être une collectivité, un groupe et non pas un individu. ⁴
- **la déconnexion de l'histoire des mentalités de l'histoire sociale.** S'intéresser aux croyances sans les mettre en relation avec les tensions qui animent la société où les institutions qui la structurent est une dérive principale de l'histoire des mentalités.
- **l'utilisation systématique de la démarche quantitative et sérielle** qui s'attache aux formulations les plus répétitives et ignore les singularités. Les historiens étaient ainsi invités à passer sous silence les appropriations individuelles et à privilégier à comprendre comment une communauté, interprétait, en fonction de sa culture propre, les idées et les croyances, les textes et les livres qui circulaient dans la société qui était la sienne.
- Enfin, il a été aussi reproché aux mentalités d'être trop souvent focalisée sur les **aspects marginaux des croyances** (superstitions, magies...) sur les domaines de l'irrationnel et de l'extravagant généralement attribué à la culture ou à la religiosité populaire.

▪ **Une nouvelle approche : « une histoire sociale des représentations ».**

L'histoire des représentations s'inscrit dans le cadre d'une histoire culturelle théorisée par l'historien du livre Roger Chartier en 1989. Elle peut être décrite comme « la fille émancipée », quelque peu « désabusée », moins naïve et plus modeste, de l'histoire des mentalités. On y étudie toujours les mentalités, les sensibilités et l'imaginaire collectif des hommes et des femmes du passé, mais la prudence et le scepticisme sont de mise quant à la possibilité d'attribuer des états mentaux à des classes ou des catégories sociales entières, d'appliquer des méthodes quantitatives à l'étude de ces états mentaux, et de découvrir des relations claires et univoques entre les conditions et les positions sociales, d'un côté, et les phénomènes mentaux, de l'autre. Cette démarche dessine les fondements d'une histoire culturelle qui doit travailler sur les luttes de représentations, les « stratégies symboliques », qui construisent la hiérarchisation de la structure sociale.

Elle consiste à :

- partir des objets, des formes, des codes, et non plus des groupes sociaux
- centrer le regard sur des principes de différenciations plus divers (sexuels, générationnels, religieux...)
- accorder une grande attention à la matérialité et à la réception des textes

C'est dans le cadre de cette évolution historiographique que l'histoire de la chrétienté médiévale s'est sensiblement renouvelée depuis les années 1990 notamment avec les écrits de :

- **Dominique logna-Prat** ⁵ qui montre qu'à partir de la fin du IV^{ème} siècle et tout au long du premier millénaire, un processus s'est effectué menant à l'inclusion de la société dans une structure « englobante » : l'Église. Cette dernière ne désigne pas seulement une communauté de foi mais est dotée d'une dimension institutionnelle ayant un centre (Rome) et des limites destinées à être sans cesse repoussées face aux païens et aux infidèles. C'est au travers de l'institution clunienne que Dominique logna-Prat met en avant les logiques d'ordre, d'inclusion et d'exclusion de l'Église médiévale.

- **Jérôme Baschet** ⁶ dont l'objectif est de présenter « une civilisation diverse et changeante, et même animée d'une profonde dynamique d'essor et de transformation » de laquelle a émergé ce que l'on peut appeler la « modernité ». L'enjeu est de permettre de saisir quels furent les traits essentiels de l'organisation sociale de l'Occident médiéval, mais aussi les principales représentations qui donnaient du sens à cette organisation. Sa démarche à la fois ancrée, de façon revendiquée, dans une tradition historiographique, celle de « l'école des Annales », et tournée vers les apports les plus novateurs de ces dernières années, puisque c'est l'Église (Ecclesia), institution dominante et véritable épine dorsale de la société médiévale, qui est placée au cœur de l'analyse.

⁴ Pour exemple, la réception française de l'ouvrage de Carlo Ginzburg (Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier au XVI^e siècle, 1980) qui travaille dans le cadre de la micro-histoire alimente ce débat. De même, les vives discussions autour de la question de la « culture populaire » (Robert Mandrou) et son pendant la « religion populaire » contribuent, tout au long des années 70, à définir une histoire culturelle qui prend peu à peu ses distances par rapport à l'histoire des mentalités.

⁵ Chercheur au CNRS et Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (ÉHESS). Objet d'étude : le monachisme médiéval, la réforme carolingienne, Cluny et l'ecclésiologie des moines occidentaux.

⁶ Jérôme Baschet est ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud et ancien membre de l'École française de Rome. Sa thèse de doctorat, dirigée par Jacques Le Goff, était consacrée aux représentations médiévales de l'enfer (Les Justices de l'au-delà). Depuis 1990, il est maître de conférences à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, et depuis 1997, il enseigne également à l'Universidad Autónoma de Chiapas, à San Cristóbal de Las Casas. A Paris, son enseignement s'est longtemps situé à la confluence de l'histoire et de l'histoire de l'art, prenant pour objet les représentations qui structurent la chrétienté médiévale et leurs expressions visuelles (La Civilisation féodale; L'Iconographie médiévale; Le Sein du père).

• Le fait religieux : définition et enjeux

✓ La notion de fait religieux, quelle définition ?

Le fait religieux revêt trois caractéristiques majeures :

- **Il est observable** : il se constate et s'impose à tous. Il y a depuis mille ans des cathédrales dans les villes de France, des œuvres d'art sacré dans les musées, du gospel et de la soul music à la radio, des fêtes au calendrier et des façons différentes de décompter le temps à travers la planète. Pouvons-nous nous boucher les oreilles et fermer les yeux devant le monde tel qu'il est ? Pouvons-nous refuser d'écrire sur notre agenda, sous prétexte que nous n'avons aucune raison objective de prendre pour l'an zéro la date probablement erronée de la naissance de Jésus ?
- **Il est neutre** : un fait ne préjuge ni de sa nature, ni du statut moral à lui accorder. Facteur explicatif de l'histoire ou fausse conscience des acteurs ? Ces interrogations relèveront du débat philosophique. Elles doivent être formulées, mais elles supposent d'abord la prise en considération d'un matériau empirique, qu'il s'agisse d'un vitrail, d'un poème, d'un massacre, d'une route de pèlerinage ou d'une œuvre de charité. Prendre acte n'est pas prendre parti.
- **Il est pluraliste** : il ne privilégie aucune religion particulière, considérée comme plus " vraie " ou plus recommandable que les autres. Nos programmes d'histoire rencontrent en priorité les religions monothéistes mais ils ne négligent pas les religions de l'Antiquité et de l'Asie. (L'hindouisme, le bouddhisme, les religions chinoises, comme les traditions animistes africaines...).

L'expression " fait religieux " nous oriente donc vers la vie concrète des hommes, les traces laissées. Il peut s'agir de textes, d'œuvres, de monuments, de bâtiments... L'historien-géographe entre dans la question religieuse à travers les événements et les territoires. L'exercice a donc un caractère laïc. Il s'agit de transmettre une culture et non de dispenser un enseignement religieux. La notion de fait nous protège et nous oriente vers la compréhension des traces incontestables que les hommes nous ont laissées. Il s'agit de faire de l'anthropologie religieuse, donc de s'intéresser aux mythes, représentations et rituels que les sources nous ont laissés.

✓ Enseigner le fait religieux, des enjeux multiples :

- Comblent les lacunes de la transmission dues à la sécularisation des sociétés : il convient d'amener les élèves à comprendre que la religion ne peut être séparée de la culture puisque l'acte religieux est de toutes les civilisations. L'idée est de faire comprendre que dans le passé, c'est la religion qui prescrivait la manière d'être homme dans une société donnée, qu'il s'agisse des relations de pouvoir et de subordination, des relations d'alliance, des relations au corps et à la nourriture ou encore des relations économiques. Les hommes cherchaient dans les religions des réponses et c'étaient ces réponses qui structuraient la vie sociale. Toutefois, il faut également montrer aux élèves que les religions ont évolué au cours du temps, que les croyants d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes que ceux du Moyen-âge.
- Mieux comprendre le monde contemporain : aujourd'hui le religieux fait irruption dans le monde contemporain suite à une progressive sécularisation des sociétés occidentales. L'actualité est de plus en plus nourrie de religion et la réflexion sur le fait religieux et sur ses rapports au politique est essentielle pour comprendre l'époque actuelle. N'est-ce pas une lutte toute religieuse du Bien contre le Mal qui inspire la politique internationale de G. W. Bush ? Symétriquement, les pires ennemis de la démocratie, les régimes totalitaires n'ont-ils pas été violemment antireligieux ? Comment une école qui se veut ouverte sur le monde pourrait-elle ne rien avoir à dire sur le fait religieux, alors que nos élèves y sont sans cesse confrontés, que ce soit dans les médias, ou dans leur vie quotidienne ? ⁷
- Remédier à la perte de connaissance du patrimoine de l'humanité : les aspects religieux du patrimoine littéraire et artistique ne sont plus lisibles, que ce patrimoine relève des grands monothéismes ou de mythologie gréco-romaine. Comment lire et comprendre une enluminure du Moyen-Age ou un tableau de Raphaël ou de Chagall sans cette dimension, au cœur même du projet de l'artiste qui en est l'auteur ? A quoi peut donc bien servir d'étudier consciencieusement les différences architecturales entre une cathédrale (romane ou gothique) une synagogue et une mosquée, hors de toute approche culturelle et religieuse de ces monuments ?
- Pouvoir reconnaître les valeurs éthiques et sociales portées par les religions.
- L'enjeu civique est aussi primordial pour éviter les dérives communautaristes qui aux âges de nos élèves reposent sur l'ignorance. Fournir aux élèves et aux enseignants une information vérifiée, sereine, est un moyen de faire barrage aux intégrismes qui reposent sur l'instrumentalisation des religions à des fins politiques souvent haineuses.

Il s'agit donc de proposer aux élèves une **approche historique et sociologique du phénomène religieux**, dans toutes ses composantes. L'un des rôles fondamentaux de l'école n'est-il pas de donner aux élèves ces repères culturels indispensables à la compréhension du monde dans lequel ils évoluent. Passer sous silence le fait religieux n'était-ce pas priver nos élèves d'une importante clé de compréhension du monde ?

⁷ Il ne s'agit pas non plus de tomber dans l'excès inverse et de faire du fait religieux la seule clé de compréhension du monde, comme certains aujourd'hui sont tentés de le faire. Les croisades, pas plus que les attentats du 11 septembre ou le conflit israélo-palestinien ne peuvent se comprendre uniquement par le biais de ce phénomène. Il ne faut pas laisser de côté les faits économiques et sociaux, les choix politiques...

✓ **Faits religieux et histoire des arts.**

« L'art et la religion ne sont pas deux choses, mais plutôt l'envers et l'endroit d'une même étoffe »

Alain, 1943, dans Préliminaires à la mythologie

Comme dit précédemment, l'enseignement du fait religieux permet de posséder une culture indispensable à la compréhension d'un **patrimoine commun** et du monde contemporain. Chronologiquement parlant, il y a un parallèle entre la mise en place de l'enseignement du fait religieux (plus large place faite aux programmes d'histoire et de géographie de 2008) et celui de l'histoire des arts⁸.

- **L'histoire des arts n'est pas l'histoire de l'art**

Cet enseignement ne s'appuie pas seulement sur les beaux-arts et la musique. Il prend en compte **les œuvres créatrices, les productions artisanales et industrielles**. Tous les arts sont placés sur un pied d'égalité, sans souci d'une hiérarchie quelconque. L'histoire des arts est étroitement liée à l'histoire des Hommes, au même titre que l'histoire politique ou sociale. Il faut faire comprendre que les œuvres sont des traces de notre passé, visibles encore parfois aujourd'hui. L'histoire des arts concerne donc six grands domaines artistiques que sont les arts de l'espace, du langage, du quotidien, du son, du spectacle vivant et des arts visuels.

- **Conjuguer l'enseignement du fait religieux avec l'histoire des arts : enjeux généraux et écueil**

L'art permet d'offrir aux élèves un moyen de comprendre le monde qui les entoure mais également celui qui les a précédés et dans lequel la religion occupait une place primordiale. A la fin des années 1980, plusieurs enquêtes ont souligné l'inculture religieuse des jeunes, que ce soit dans le domaine artistique ou religieux. L'enseignant peut alors s'appuyer sur l'art, et dans la mesure du possible, sur des exemples locaux pour transmettre aux élèves ces faits passés qui ont encore une résonance dans la société actuelle. Les œuvres locales ont pour but de montrer aux élèves que l'art n'est pas uniquement destiné à une élite mais accessible à tous, chaque portion du territoire ayant une histoire qui lui est propre.

L'enseignement du fait religieux conjugué à celui d'histoire des arts permettent en effet de former l'élève à **connaître l'autre, les autres, à s'interroger sur ce qui est profondément humain** (naissance, passage de l'enfance à l'âge adulte, mort), à se construire des références et des repères pour devenir autonome et se bâtir une culture personnelle.

Écueil à éviter : lorsqu'on utilise l'art pour expliquer le fait religieux, il ne faut surtout pas l'instrumentaliser au profit de l'Histoire et le considérer comme une simple illustration d'une période donnée.

- **Histoire des arts et chrétienté médiévale**

Si l'on décide d'aborder le fait religieux à travers l'œuvre artistique, c'est parce que **jusqu'au XIX^{ème} siècle, la production artistique est dominée par les thèmes religieux**. En Europe occidentale et orientale, le christianisme a permis le foisonnement des œuvres religieuses car contrairement à l'islam et au judaïsme, il n'y pas de répression envers la représentation des fondateurs : Jésus est donc le personnage le plus représenté dans les arts visuels. **La religion chrétienne a ainsi conféré à la représentation de Jésus un rôle pédagogique et rituel** (ex : les icônes dans le monde byzantin). Mais, si l'œuvre d'art est un moyen d'expression de la foi, elle est aussi **l'expression de la sensibilité religieuse d'une époque donnée**. De ce fait, l'image du Christ a évolué au cours des siècles. Par exemple, alors qu'au temps des premiers chrétiens, il est représenté de manière symbolique en raison de la contradiction entre l'interdit chrétien du culte des idoles et la vénération païenne des images, au XV^{ème} siècle, il est représenté en mi-buste.

En ce qui concerne la période médiévale, les arts (architecture, arts plastiques, musique...) ont été des productions **commandées par le pouvoir religieux et aristocratique**. Cependant, même si l'œuvre d'art religieux représente une histoire sainte dont le contenu, les vérités, le dogme sont fixés par l'autorité ecclésiale, le créateur, qui en reçoit commande y inscrit son imagination et ses représentations.

Par ailleurs, la religion chrétienne avait un rôle englobant au Moyen âge : cela explique que l'Eglise a fait produire et a utilisé les images avec des objectifs pédagogiques puisqu'elle souhaitait transmettre aux chrétiens un savoir qu'ils pouvaient difficilement acquérir autrement. Comme ils étaient privés de l'accès aux textes puisqu'une importante majorité ne savaient pas lire (même pour les lettrés, les livres étaient rares et ne pouvaient être montrés à tout le monde en même temps), ils apprenaient l'histoire sainte grâce aux tableaux. Un **support visuel** frappe, en effet, la sensibilité avec plus d'efficacité qu'un discours : **la mémoire s'en imprègne plus durablement**. Cela permet également de susciter **un sentiment de dévotion chez les individus, qui se développe plus facilement au contact de choses vues qu'entendues**. Il est nécessaire de prendre en compte tout cela pour en comprendre les contenus.

PB : cet enseignement reste encore assez complexe à mettre en œuvre pour de nombreux enseignants qui ne savent pas comment l'amener dans leur classe laïque.

⁸ L'histoire des arts est un enseignement qui a été mis en place au collège à la rentrée 2009. Il a pour objectif d'amener les œuvres de référence qui font parties du patrimoine et de l'art contemporain aux élèves.

✓ **Le cas particulier de la Guyane**

En Guyane, ce n'est pas la problématique de l'islam qui peut enflammer le débat sur la laïcité. Ce sont plutôt les mouvements religieux sectaires ou fondamentalistes qui posent problème. Bien qu'il ne faille pas exagérer l'importance du phénomène, il apparaît que la lecture littérale des textes sacrés n'est pas rare chez les élèves. Elle constitue un obstacle à la connaissance, à la liberté d'esprit, à l'un des fondements même du message scolaire. Faire comprendre qu'aucun texte n'est au-dessus de la critique est essentiel : c'est la condition de tout véritable savoir. Prétendre soustraire un texte à la critique est la définition même de l'obscurantisme.

2. Mise au point scientifique

INTRODUCTION

L'Eglise, une institution dominante, complexe et changeante

Tout au long du Moyen Age, l'Eglise, domine et ordonne la société en occident : la majorité des habitants sont chrétiens catholiques même s'il existe quelques communautés juives ou musulmanes. L'Eglise, très présente au quotidien, inscrit son empreinte dans les campagnes mais aussi en ville. Elle accompagne chacun, du berceau à la tombe.

Si le christianisme est puissant, il doit faire face à des résistances et des oppositions. L'institution ecclésiale est traversée par des questionnements, des crises, des tensions. Elle ne reste pas figée : elle connaît au contraire des changements et de nombreux bouleversements et s'organise sans cesse pour conserver sa position dominante. Cette adaptabilité sans cesse refaçonnée est sans doute, l'un des traits de caractère majeur de cette institution. Conjuguant des périodes d'ordre pour diffuser son message, elle sait aussi se montrer intransigeante face à tous ceux tous ceux qui s'opposent à elle.

Eglise et chrétienté :

Etymologiquement, le terme **Eglise** est emprunté au grec **Eklésia** (assemblée) pour désigner la communauté des croyants. Il est ensuite utilisé pour désigner l'édifice dans lequel les fidèles se rassemblent pour le culte. En même temps, on lui superpose une signification nouvelle : le clergé (partie institutionnelle, cadres encadrant la communauté des croyants).

Ainsi le terme d'Eglise est ambiguë dans la mesure où il désigne à la fois :

- une organisation qui ordonne et dirige la société (en tant que clergé)
- la société elle-même (en tant que communauté)

Ce n'est qu'à partir du XI^{ème}-XII^{ème} siècles que le mot latin **Ecclésia** sera de plus en plus souvent réservé pour désigner l'institution cléricale alors que le terme de **chrétienté** (en latin **christianitas**) sera utilisé pour signifier l'ensemble des fidèles. La chrétienté se définira alors comme l'espace chrétien c'est-à-dire un ensemble avec un centre, Rome.

La notion de religion au Moyen Age

Elle ne fait pas sens au sens moderne du terme (croyance personnelle susceptible d'être librement assumée, définition produite sous les Lumières).

*« **Au Moyen Age, on est chrétien parce que l'on naît de la chrétienté. C'est une identité reçue (par le baptême) qui est la forme même de l'appartenance au corps social. Il nous faut donc cesser de placer l'étude de l'Eglise en marge de l'analyse de la civilisation féodale...L'Eglise comme communauté est la société dans sa globalité tandis que comme institution, elle en est la part dominante. Il convient donc de considérer l'Eglise comme le garant de l'unité de la société médiévale, comme sa colonne vertébrale et sa principale force motrice (Alain Guerreau) »***

Jérôme Baschet, dans la chrétienté médiévale, Documentation photographique p.4

Etudier la **place de l'Eglise (cinquième)** comme la **chrétienté au Moyen Age (seconde)** suppose donc de travailler sur une temporalité longue (**3 à 4 siècles**). Ces thématiques visent à faire comprendre aux élèves en quoi et comment le christianisme constitue-t-il la colonne vertébrale des sociétés occidentales médiévales. Deux problématiques sous-tendent cette approche :

- **Comment les sociétés médiévales s'organisent-elles autour du christianisme ?**
- **Comment les dynamiques de mise en ordre, de diffusion et d'exclusion deviennent une nécessité structurale pour l'Eglise ?**

S'inspirant des travaux de **Dominique Iogna-Prat**, l'adoption d'un plan chrono-thématique sera privilégiée :

- **Ordonner** : sacraliser le clergé, organiser la société laïque, organiser l'espace
- **Diffuser** : le clergé comme moteur de la christianisation, les images comme vecteur producteur du sacré et de sa diffusion
- **Exclure** : éradiquer les hérésies, exclure les juifs, lutter contre les musulmans

Nb : Ces différents temps marquent le Moyen Age mais ils se superposent parfois s'entremêlent. Les frontières temporelles entre ces différents temps sont floues.

I. ORDONNER ET ENCADRER.

A. Genèse d'une institution.

Trois actes vont véritablement marquer l'ancrage du christianisme dans la société à la fin de l'Antiquité.

Avec la promulgation de l'**Edit de Milan en 313**, l'Empereur Constantin¹² fait passer le christianisme du statut de secte persécutée parce qu'en rupture ouverte avec la société à celui d'une institution qui va rapidement être associée à l'Empire. Il est à noter que le culte de l'Empereur a influencé le passage d'une religion romaine polythéiste vers une religion monothéiste comme le christianisme. Le culte impérial qui donne un pouvoir sacré à un seul homme, l'Empereur, favorise une croyance basée sur un dieu unique. L'Église chrétienne va donc bénéficier de ce nouveau contexte pour se développer davantage.

En **325**, ce même empereur est à l'origine de la convocation du tout **premier concile œcuménique à Nicée**, ayant pour but d'établir l'unité de l'Église en Orient comme en Occident. Il espère ainsi mettre fin au conflit causé par l'arianisme¹³, qui nie la nature divine du Christ. Au terme de plusieurs mois de discussions, cette doctrine sera condamnée. En effet, le Fils de Dieu sera considéré comme "consubstantiel" - autrement dit de nature semblable – au Père. Finalement, les évêques adopteront le **Symbole de Nicée**¹⁴, profession de foi chrétienne, et définiront la date précise du jour de Pâques.

L'Église devient ainsi un élément de stabilité et un point de repère dans un empire brinquebalant. Tandis que périssent les institutions administratives, elle affirme sa solidité, fondée sur la légitimité démocratique et une hiérarchie respectée. Les évêques sont élus par le peuple et désignent eux-mêmes des suppléants parmi les hommes âgés (prêtres) pour guider la communauté. Lors de la fondation de la « **Nouvelle Rome** » (**Constantinople**), l'empereur veille à en exclure toute présence du paganisme. Seul le christianisme y a droit de cité. À Rome même, Constantin engage la construction des basiliques de Saint-Pierre, du Latran et de Saint-Paul-hors-les-murs.

Dans cette même voie, l'empereur **Théodose 1^{er}** promulguera en **380 l'édit de Thessalonique** qui fait du christianisme la religion d'État. Désormais, la foi en la divinité de la sainte Trinité sera obligatoire au sein de l'Empire. Cet édit sera consolidé l'année suivante par le **concile de Constantinople**, chargé de définir encore plus concrètement les caractéristiques de la foi chrétienne pour tout l'Empire. Les évêques adoptent alors le symbole Nicée-Constantinople et statuent sur la nature du Saint-Esprit. Ils définissent ainsi ce dernier comme consubstantiel au Père et au Fils. Après avoir condamné l'arianisme et plusieurs autres groupes religieux, ils s'accordent sur le fait que l'évêque de Constantinople se situe en deuxième position de l'ordre honorifique, après celui de Rome.

L'Église chrétienne catholique se développe avec des structures solides et une hiérarchie qui ressemble à celles de l'État romain. Sur le plan hiérarchique, l'évêque de Rome est le chef ultime de l'Église chrétienne catholique et son équivalent pour l'État romain est l'Empereur. Comme l'État romain, l'Église est divisée en plusieurs territoires administratifs où l'évêque dirige avec l'aide de conseillers.

La religion chrétienne devient la référence dominante autour de la Méditerranée, dès le IV^{ème} siècle, ainsi que le rappelle l'historien **Paul Veyne**¹⁵. Ces deux premiers actes montrent donc comment le christianisme occupe une place de plus en plus importante au sein de l'Empire, lequel intervient également pour en fixer les caractéristiques. Il reste à l'institution ecclésiale de trouver un théoricien qui lui attribuera un rôle de médiation indispensable pour libérer les hommes du péché et les conduire vers le Salut : **c'est en la personne de Saint Augustin que l'Église trouvera son théologien.**

¹² 34^{ème} empereur romain, **Constantin 1^{er} règne de 306 à 337**. Figure prépondérante du IV^{ème} siècle, il marque la fin d'une ère de persécutions des chrétiens, mais il aide l'Église chrétienne à prendre son essor, en établissant la liberté de culte par le biais de l'édit de Milan (313), et en plaçant le Dieu chrétien au-dessus de son rôle d'empereur. Il se fera baptiser sur son lit de mort.

Le christianisme rassemble alors **un dixième de la population de l'empire romain** (cinquante millions d'habitants environ). Il est surtout **présent en Asie mineure (actuelle Turquie) et en Afrique du Nord**.

¹³ **Arianisme** : Tandis que le christianisme étend son emprise sur l'empire romain, un prêtre d'Alexandrie nommé **Arius** se met à prêcher une doctrine hétérodoxe. Bien qu'excommunié, c'est-à-dire exclu de l'Église, il poursuit avec un certain succès sa prédication. Constantin craint un schisme qui mettrait à mal l'unité de l'empire. C'est pourquoi, il convoque le 20 mai 325 un concile œcuménique (ou universel) à Nicée : pour la première fois, les chefs élus de toutes les communautés chrétiennes, soit 220 évêques, se trouvent réunis. Mais sur ce total, on ne compte que 5 évêques latins venus d'Occident et parmi les grands absents figure l'évêque de Rome (le pape). Les opposants font, eux, valoir que le Fils est consubstantiel au Père, c'est-à-dire «ayant la même essence». Constantin leur accorde la victoire et condamne l'arianisme.

¹⁴ **Texte de la profession de foi :**

Je crois en un seul Dieu, le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible,

Je crois en un seul Seigneur, Jésus Christ, le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles :

Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière, vrai Dieu, né du vrai Dieu

Engendré non pas créé, de même nature que le Père ; et par lui tout a été fait.

Pour nous les hommes, et pour notre salut, il descendit du ciel;

Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie, et s'est fait homme.

Crucifié pour nous sous Ponce Pilate, il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.

Il ressuscita le troisième jour, conformément aux Écritures, et il monta au ciel; il est assis à la droite du Père.

Il reviendra dans la gloire, pour juger les vivants et les morts et son règne n'aura pas de fin.

Je crois en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie; il procède du Père et du Fils.

Avec le Père et le Fils, il reçoit même adoration et même gloire; il a parlé par les prophètes.

Je crois en l'Église, une, sainte, catholique et apostolique.

Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés.

J'attends la résurrection des morts, et la vie du monde à venir.

Saint Augustin ¹⁶, père de l'Eglise ¹⁷ élabore une synthèse théologique (« **la cité de Dieu** » ¹⁸) et fonde une véritable doctrine adaptée à la société chrétienne qui fera référence tout au long du Moyen Âge. Lui et son œuvre feront date dans l'histoire de la pensée chrétienne occidentale, en ayant sur elle une influence prépondérante dans plusieurs domaines :

- l'histoire du christianisme dont il est le théoricien.
- le latin ecclésiastique, outil unique de toute la culture philosophique du Moyen Âge et de la Renaissance, dont il est le père
- la culture chrétienne dont il pose les fondements
- la séparation des pouvoirs spirituel et temporel, question qui ne cessera de tourmenter l'Église, dont il définit les bases
- la question de la grâce (prédestination ou non), qui inspirera les réformateurs du XVI^{ème} siècle, Calvin et Luther, ainsi que les jansénistes du siècle suivant.
- la longue tradition pédagogique (paix, ordre et justice) qui donne au savoir le rôle d'éveil aux vérités de l'Éternelle Sagesse

Les VI^{ème} et VII^{ème} siècles, marqués par la décomposition de l'Empire romain d'Occident marquent paradoxalement une phase d'affirmation des institutions ecclésiastiques à travers :

- le pouvoir des évêques qui s'affirme dans les villes
- le monachisme en plein essor
- la diffusion du culte des Saints

Du milieu du VIII^{ème} siècle à la fin du IX^{ème} siècle, on assiste à une tentative de réunification de l'Occident sous l'influence de Charlemagne et de ses descendants qui tentent de restaurer l'Empire en associant l'Eglise et l'Empire pour conduire la société chrétienne (modèle de Constantin). Les relations entre l'Église et Charlemagne deviennent très étroites. Le 25 décembre 800, Charlemagne se fait reconnaître Empereur des Romains par le pape Léon III. Avec ce couronnement, on assiste à une division nette des pouvoirs, le pouvoir temporel au roi et le pouvoir spirituel à l'Église.

Cette volonté va aboutir au renforcement de ladite société :

- unification du monarchisme occidental confiée à Benoît d'Aniane sur la base de la règle de Saint Benoît
- uniformisation des pratiques liturgiques (qui prend pour base les usages en vigueur à Rome et éclipse rapidement certainement traditions apparues par exemple en Gaule ou en Espagne).
- mise en place de discussions doctrinales qui préfigurent la réforme grégorienne (ex : Alcuin ou Raban Maur)
- diffusion de l'architecture et de l'art comme vecteur de la foi
- diffusion des manuscrits (notamment Bible et manuscrits liturgiques), plus lisibles, plus maniables dans le cadre de la Renaissance Carolingienne

¹⁶ **Saint Augustin** : né en 354 dans la province romaine de Numidie (aujourd'hui en Algérie), d'une mère chrétienne et d'un père païen, son éducation est entièrement tournée vers l'étude et la foi chrétienne. À 16 ans, il part à Carthage. Là, il délaisse la religion pour s'adonner à l'étude de la rhétorique. Il n'a pas 20 ans lorsqu'il prend une concubine avec laquelle il a un fils. Il emmène sa famille à Rome. N'y trouvant pas l'emploi qu'il avait espéré, il accepte d'aller enseigner à Milan, où il subit **l'influence de l'éloquent évêque de la ville, saint Ambroise**. C'est le début de sa conversion, qu'il marque en renvoyant sa maîtresse et son fils. Mais il prend vite une nouvelle femme.

Il est soudainement frappé par la grâce dans un jardin de Milan, alors qu'il explique à un de ses élèves la lutte intérieure qui le déchire. Il abandonne alors le monde et se retire dans un monastère. En – 387, il est baptisé par saint Ambroise et retourne l'année d'après en Afrique du Nord, où il devient le défenseur de l'orthodoxie chrétienne, écrivant d'innombrables lettres et sermons contre les hérétiques de son temps et de nombreux traités de philosophie et de métaphysique. En 395, il est consacré évêque d'Hippone (aujourd'hui Annaba en Algérie), où il passera le reste de sa vie, un règlement ecclésiastique interdisant le transfert des évêques. Il installe dans sa propre maison une petite communauté fraternelle dont l'exemple est à l'origine de la plupart des règles monastiques.

Le 24 août 410, les Goths mettent à sac Rome. Augustin va se servir de cet épisode pour commencer à expliquer la signification du christianisme dans l'histoire et celle de l'histoire pour le christianisme « afin de justifier les voies de la Providence, en ce qui concerne la destruction de la grandeur romaine » (ce sera son œuvre majeure : La Cité de Dieu). Il meurt, le 28 Août 430 à l'âge de 76 ans à Hippone assiégée par les Barbares.

¹⁷ Les Pères de l'Eglise sont des **auteurs chrétiens**, le plus souvent des évêques, en tout cas toujours des hommes chargés de responsabilités pastorales, **qui dans les premiers siècles de l'Eglise, par leur prédication et par leurs écrits, ont influencé les développements de la doctrine chrétienne et contribué à la formation des chrétiens de leur époque et des siècles à venir.**

¹⁸ **La cité de Dieu** : œuvre majeure de Saint Augustin, en **vingt-deux livres**. Augustin dépeint deux cités, l'une terrestre, l'autre céleste. La cité terrestre est le monde tel qu'il est, avec ses institutions et ses gouvernants, la cité céleste ou cité de Dieu est moins définie. Cette dernière est présente sur la terre mais comme en exil. Les deux cités sont donc à la fois distinctes et mélangées et ce jusqu'à la fin des temps, la cité terrestre aspirant à la paix et tentant de s'en approchant par des lois. Tous les commentaires ultérieurs tournent autour des contours de ces deux cités, qui ne se confondent pas tout-à-fait avec le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel tout en pouvant très bien y être assimilés, dans la mesure où l'on peut considérer l'Eglise comme annonciatrice de la Cité de Dieu. Certains ont même envisagé que la Cité de la fin des temps pourraient être une troisième Cité, celle qui atteint l'objectif suprême.

B. Sacraliser le clergé

C'est à la fin du XI^{ème} siècle (Moyen Age central) que l'Eglise connaît une de ses plus profondes mutations, de même importance que la Réforme : c'est la **réforme grégorienne**, ainsi appelée à cause du rôle qu'y a joué Grégoire VII (1073-1085). Toutefois, cette réforme dure plus d'un siècle et demi et dépasse donc largement l'œuvre de Grégoire VII. C'est **entre 1054 et 1139** (deuxième concile du Latran) que les modifications sont les plus grandes, mais elles continuent jusqu'en 1215, date du IV^{ème} concile du Latran, point d'orgue de la réforme. C'est donc un siècle et demi de mutations qui vont avoir lieu au nom de principes dégagés progressivement.

1. La question de la nomination du Pape et de ses prélats

Dès la conversion de Constantin s'est posé le problème des relations entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel : il s'agissait de savoir qui dirige au nom de Dieu, le pape ou l'empereur. L'effacement du pouvoir impérial avait dans un premier temps permis au saint pontife d'affirmer son indépendance.

À l'origine, le pape est élu par le peuple et le clergé de la ville de Rome. Dans les faits, au X^{ème} siècle, l'Empereur **Othon le Grand** ¹⁹ avait exigé des Romains le serment de ne procéder à aucune élection pontificale sans le consentement impérial. A partir de 962, l'empereur du Saint-Empire romain germanique prend donc le contrôle de l'élection pontificale et nomme lui-même les évêques de l'Empire, affirmant la prééminence de son pouvoir sur celui de l'Église. Cependant la mainmise des laïcs sur le clergé est telle qu'elle finit par susciter une réaction de l'Église.

Le **Pape Léon IX (1049-1054)** nommé lui-même par l'empereur est le pontife qui va insuffler la réforme dite grégorienne. Sa première action est de revenir sur le principe de désignation des évêques, qui jusque-là étaient nommés par les rois et les empereurs. Le pape déclare qu'il faut qu'ils soient désignés par des ecclésiastiques, hommes de Dieu

En **Avril 1059**, le décret de **Nicolas II**, réserve la nomination du pape aux seuls cardinaux, et non plus à l'empereur. Les cardinaux pourraient choisir le pape non seulement parmi les ecclésiastiques romains, mais parmi ceux de toute l'Europe chrétienne. Ce décret est complété par le **Décret sur les Investitures de 1075** (« *Dictatus Papae* ») de **Grégoire VII**, qui interdit à tout laïc d'investir un clerc de fonctions ecclésiastiques : le pape est le seul à posséder un pouvoir universel, supérieur à celui des souverains et leur retire la nomination des évêques. Commence alors une lutte féroce entre la papauté et l'empereur que les historiens ont appelé la « **querelle des investitures** ». L'épisode le plus fameux en est l'excommunication d'Henri IV et sa (fausse) pénitence à Canossa pour obtenir le pardon pontifical. À l'issue de ce conflit, le pape parvient à se soustraire à la tutelle impériale. En 1122, par le Concordat de Worms, l'empereur accepte la libre élection des évêques, se réservant le droit de donner aux prélats l'investiture temporelle. Ce compromis marquera la défaite de l'Empire.

2. Vers une théocratie pontificale ?

Si Charlemagne a mis en place le modèle de l'empereur comme représentant de Dieu sur terre, avec la réforme grégorienne, le Pape revendique cette charge en vertu de deux traditions :

- La (fausse) donation de Constantin ²⁰ qui aurait, avant de s'installer à Byzance, délégué tous ses pouvoirs au Pape de l'époque, Silvestre I^{er}. Il donnait donc à celui-ci vocation à gouverner tout l'Occident, restreignant la puissance impériale à l'Orient, autour de Constantinople. C'est seulement au XV^{ème} siècle que l'on découvre que c'est un faux qui avait été élaboré à l'époque carolingienne (vers 760 ou 780) dans l'entourage du pape.
- La délégation par le Christ à Saint Pierre :

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église. (...) Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux »
(*Évangile selon Saint Matthieu 16, 18-19*).

Pendant un millénaire, le pape fut appelé vicaire de Pierre. Avec la réforme grégorienne, il devient le vicaire du Christ sur terre.

¹⁹ **Othon I^{er}** : Premier empereur du Saint Empire (962-973), roi de Germanie (936-973) et d'Italie (951 /961-973). Il se fait sacrer à Aix-la-Chapelle (936) selon la tradition carolingienne. Pendant les dix premières années de son règne, il s'emploie à soumettre les duchés nationaux par une politique d'alliances familiales et en s'appuyant sur l'Église. Nommant les évêques, il les dote de privilèges territoriaux et féodaux importants et les associe à l'administration royale. Maître en Allemagne, il se tourne vers l'Italie. Au terme d'une première campagne, il se fait proclamer roi à Pavie (951). Mais il doit retourner en Allemagne pour faire face à une révolte des Grands, dirigée par son fils Luidolf. En 955, il arrête l'invasion hongroise au Lechfeld et il contient les Slaves. Il est couronné empereur à Rome par le pape Jean XII (962), fondant ainsi le Saint Empire romain germanique.

²⁰ **La fausse donation de Constantin** : Les papes se considéraient comme les héritiers et dépositaires de l'Empire romain. Comme le souligne **A. Paravicini Bagliani**, (médiéviste spécialisé l'histoire de la papauté et de la curie pontificale au XIII^{ème} siècle, dans *ecclesiologie et symbolique du pouvoir pontifical au Moyen Âge, dans l'histoire des représentations symboliques du corps au Moyen Âge*) « *l'imitation de l'Empire a accompagné l'histoire de la papauté depuis le début de la réforme du XI^{ème} siècle* ». Par exemple, les pontifes romains avaient adopté le manteau et les mules de couleur pourpre ; ils affectionnaient le porphyre, pierre impériale par excellence, en particulier pour leurs tombeaux. À partir de la fin du XIII^e siècle, en référence à l'Empire, on désigna comme « **couronnement** » la cérémonie de consécration par laquelle ils entraient en fonction.

La théorie de la théocratie pontificale est clairement expliquée dans les **27 propositions du « Dictatus Papae » de 1075 (Grégoire VII)**.

Principaux points du Dictatus Papae de 1075

- 2 : Seul le Pontife romain mérite d'être appelé universel.
- 3 : Seul il peut déposer ou absoudre les évêques.
- 12 : Il lui est permis de déposer les empereurs.
- 16 : Aucun synode ne peut être appelé général sans son autorité.
- 20 : Personne ne peut condamner une décision du Siège apostolique.
- 22 : L'Église romaine n'a jamais erré, et, comme l'atteste l'Écriture, ne pourra jamais errer.
- 26 : Celui qui n'est pas avec l'Église romaine n'est pas considéré comme catholique.
- 27 : Le pape peut délier les sujets du serment de fidélité fait aux injustes.

Ce texte confère au pape l'exercice de l'autorité dans sa plénitude (« *plenitudo potestatis* ») : il a donc le droit d'intervenir dans les royaumes, et est le maître souverain de l'Église. D'autre part, le pape est le **juge suprême universel** : il juge tout le monde en dernière instance et personne ne peut le juger. Enfin, le plus humble des prêtres possède une autorité supérieure à celle du plus puissant des empereurs, parce que l'ordination a fait de lui un représentant du Christ en l'investissant du pouvoir de médiation sacramentelle.

3. Lutter contre le relâchement moral du clergé et améliorer sa formation.

Le pape devenant le représentant d'une église universelle, il convient que les membres constitutifs de cette dernière soient des guides irréprochables. Or, dans la réalité, les évêques et les abbés vivent dans l'opulence. Certains sont même mariés, d'autres n'hésitent pas à vendre les fonctions qu'on leur a confiées. La réforme grégorienne va œuvrer pour moraliser le clergé dans deux domaines :

- **lutte contre le nicolaïsme** c'est-à-dire le **mariage des prêtres et des évêques** car c'est là un comportement de laïc. A cette époque, le mariage des prêtres est encore licite, dans l'Église grecque comme l'Église latine, sous quelques conditions : un clerc peut se marier tant qu'il n'a que les ordres mineurs. A partir du grade de sous-diacre, il doit garder sa femme s'il est marié et rester célibataire s'il ne l'est pas. Les hommes appelés à devenir prêtres doivent donc choisir leur mode de vie.

Au XI^{ème} siècle, l'idéal du célibat se répand dans l'Église d'Occident, notamment sous l'influence du monachisme. De plus, il n'était pas rare que les prêtres mariés ou concubins ayant des enfants, donnent à ces derniers paroisses et bénéfices de leur charge.

Grégoire VII légifère abondamment à ce sujet en promouvant l'image du prêtre chaste et modeste, dont les chanoines de Saint-Augustin constituent un exemple. D'une part, on accuse les prêtres mariés d'introduire la débauche dans l'Église, d'autre part, on commence à douter de la validité de sacrements conférés par des prêtres mariés. Les fidèles, inquiets, réagissent de manière diverse. Certains, comme le mouvement des patarins milanais, rejettent avec violence les prêtres mariés ou soupçonnés de mener une activité sexuelle. D'autres défendent leurs clercs. La Normandie et l'Angleterre refusent ainsi toute obligation du célibat pour les prêtres. Enfin, les réactions varient suivant la hiérarchie : le célibat s'impose d'abord aux évêques et prêtres, puis aux diacres, puis enfin à tous les clercs.

L'affirmation du célibat des clercs catholiques va permettre une plus forte séparation de la caste sacerdotale, vouée à la reproduction spirituelle de la société grâce aux sacrements, des laïcs, voués au mariage et à la reproduction de la part corporelle de la société. (A. Vauchez). Par ce biais, l'Église voulait surtout être une plus parfaite imitation de la chasteté du Christ, fondateur de l'Église, et de l'exemple de saint Paul. Les conciles de Latran III (1179) et Latran IV (1215) réitérèrent encore l'interdiction du mariage qui va jouer un rôle non négligeable dans le creusement du fossé entre Églises catholiques d'Orient et d'Occident.

Le problème du nicolaïsme est double pour l'Église, à la fois moral et économique. Il est frappé d'immoralité à cause de l'état vertueux réclamé pour les servants de Dieu, libérés des relations charnelles, quand bien même les pasteurs eux-mêmes ne l'acceptent pas et que les Écritures elles-mêmes ne le réclameront pas comme condition sine qua none au service divin. L'aspect économique n'est pas négligeable : la transmission héréditaire des biens et des fiefs due à la paternité des abbés, évêques ou papes, fait s'échapper de l'escarcelle de l'Église des richesses foncières non négligeables.

- **lutte contre la simonie**, c'est-à-dire du trafic vénal des charges ecclésiastiques et des sacrements : les évêques et les abbés sont soupçonnés d'avoir acquis leur charge pour ou avec de l'argent. Le nom vient de Simon le Magicien, qui avait voulu acheter aux apôtres Pierre et Jean le don de faire des miracles (Livre des Actes). La simonie est donc la volonté délibérée de vendre ou d'acheter un bien spirituel ou intimement lié au spirituel (bénédictions, grâces, bénéfices ou dignités ecclésiastiques) pour un prix temporel (somme d'argent, présent matériel, protection ou recommandation) car le temps est propriété de Dieu.

La question de la formation du clergé : Les curés issus du bas clergé sont souvent d'extraction modeste. Leur vie ressemble à celle des autres paroissiens si bien que les hérétiques estiment qu'ils sont inutiles et que chacun peut diriger la prière. L'entrée dans la cléricature est imposée par la famille, le plus souvent au cadet, pour des raisons fiscales (exemption de taxes) ou judiciaires (for ecclésiastique). L'enfant apprend à lire dans une école élémentaire de

la paroisse, du monastère ou de la cathédrale à partir de l'âge de 6/8 ans. Sa formation se poursuit lorsqu'il gravit les ordres mineurs et majeurs, au contact d'autres clercs.

La réforme grégorienne puis le concile de Latran III combattent l'ignorance cléricale en fixant un certain nombre d'obligations et d'interdictions :

- obligation de résidence, de non-cumul (une seule cure) et d'âge minimum (à l'âge de 30 ans, le curé reçoit l'ordination de l'évêque)
- visite annuelle de l'évêque du diocèse permet de contrôler le niveau d'instruction du curé.
- le curé est le « garant de la tradition chrétienne » : gardien de l'âme des fidèles dont il a la charge, il doit veiller au salut de tous. C'est pourquoi le curé doit mener une action pastorale en continu : il prononce les sermons au cours de la messe dominicale. La confession représente une occasion d'instruire le fidèle. Le curé recueille les serments de paix, distribue les sacrements, traque les hérétiques.
- il doit assister au synode une à deux fois par an au palais épiscopal : les problèmes de discipline, de morale, de liturgie et de dogme sont rappelés dans les sermons de l'évêque. Le dernier jour, les curés reçoivent la bénédiction de leur évêque. Ils doivent être en possession du livret des statuts sous peine d'amende. Ce livret expose ce que le curé doit savoir et ce qu'il doit faire. Il doit être appris par cœur
- le curé doit porter un vêtement sobre, s'abstenir de porter une arme, de se divertir avec les jeux de hasard, de faire du commerce, de boire de l'alcool ou de pratiquer l'usure.

Pour faire respecter ses décisions, le Pape dispose de deux moyens coercitifs :

- **l'excommunication** dont on distingue deux formes :
 - ✓ l'excommunication mineure qui privait, de façon temporaire, le fidèle des sacrements, et surtout celui de l'Eucharistie (sans communion avec le Christ, le fidèle était exclu de toute vie sociale)
 - ✓ l'excommunication majeure ou anathème qui privait la personne de sépulture en terre bénie et de tout contact avec les autres catholiques. Elle était perpétuelle.
- **l'interdit** : procédure qui suspendait toute la vie religieuse d'une localité, d'une région, voire d'un royaume. L'interdit était un moyen de pression très puissant que l'Église catholique utilisait pour obliger une autorité laïque à lui obéir. Cette procédure consistait à « interdire » tout sacrement (du baptême à l'extrême onction) et donc à paralyser toute activité religieuse (enterrement, messe, droit de cloche...).

4. La rédaction du droit canon

Le droit canonique subit la double incidence de la renaissance intellectuelle du XII^{ème} siècle et du facteur constitutionnel que représente l'unité de l'Église réalisée par la monarchie pontificale. L'unité des recueils législatifs se fait entre **1140 environ et le XIV^{ème} siècle**. L'ensemble des recueils produits s'appelle le « **Corpus Juris Canonici** ». Il restera applicable dans l'Église jusqu'en 1917, où il sera alors remplacé par le **Codex Juris Canonici**, beaucoup plus restreint. Le Corpus Juris Canonici se compose de deux recueils essentiels et d'un groupe de recueils beaucoup moins importants :

- **Le Décret de Gratien (vers 1140)** : La papauté n'avait jamais compilé les documents élaborés par l'Église en un millénaire. Vers 1140, Gratien, moine et professeur à Bologne entre 1139 et 1148, rassemble tous les documents qu'il peut trouver, les trie et les classe : c'est le Décret de Gratien, dont le vrai titre est Concordance des canons discordants. Cette mise en ordre du passé de l'Église n'est pas une œuvre de commande mais c'est sur ce socle que va se construire tout le droit canon.
- **Les Décrétales de Grégoire IX (1234)** : ce sont les textes par lesquels la papauté a continué de légiférer après le Décret. L'ensemble de ces Décrétales ont été l'objet d'une refonte générale sous Grégoire IX (1227-1241). Il fait également rédiger un code de procédure inquisitoriale au début des années 1230. Dès l'origine, il s'agit d'une compilation officielle. L'influence du droit romain y est nette.
- Des recueils mineurs, d'autres décrétales seront ajoutées de la fin du XIII^{ème} siècle et du début du XIV^{ème} siècle : **le Sexte (Liber Sextus Decretalium)** de 1298, **les Clémentines** de 1313 et **les Extravagantes** (décrétales extra Decretum vagantes).

Conclusion partielle : L'Église sort considérablement rajeunie de la réforme grégorienne. Elle contribuera à entraîner l'Occident médiéval dans une expansion sans précédent, illustrée par la construction d'églises et de cathédrales, l'éclosion des Universités et une relative paix civile. Les croisades seront une conséquence plus contestable du renouveau de la foi en Occident.

« Comme approchait la troisième année qui suivit l'an mil, on vit dans presque toute la terre, mais surtout en Italie et en Gaule, rénover les bâtiments des églises ; une émulation poussait chaque communauté chrétienne à en avoir une plus somptueuse que celles des autres. C'était comme si le monde lui-même se fut secoué et, dépouillant sa vétusté, eut revêtu de toutes parts une blanche robe d'églises »

Témoignage de Raoul Glaber, clerc bourguignon du XI^{ème} siècle, connu pour ses chroniques de l'époque de l'An Mil dans « Histoire »

Surtout, la réforme grégorienne contribue à affirmer la différence entre clercs et laïcs à tous les niveaux du clergé (bas comme haut clergé). Les clercs sont à part dans la société : ils occupent une fonction spirituelle qui garantit leur inviolabilité face aux laïcs dont ils ont en charge les âmes.

C. Organiser la société laïque.

Au XI^{ème}-XIII^{ème} siècle, l'Occident connaît une **phase de croissance** importante marquée par :

- un **essor démographique** : la population européenne serait passée de 42 à 69 millions d'habitants entre l'an mil et le milieu du XIII^{ème} siècle.
- un **essor productif** notamment dans le domaine de l'agriculture puisque la production agricole permet de nourrir mieux une population accrue. A titre de comparaison, une telle situation ne s'était pas produite depuis le Néolithique et elle ne se reproduira pas avant la Révolution Industrielle. Entre 1034 et 1315, les famines disparaissent et on assiste à une réduction des moments de pénuries, bien que « l'obsession alimentaire » reste inquiétante pour les auteurs de l'époque.

Cet essor s'accompagne d'une profonde réorganisation sociale que **Robert Fossier** ²¹ désigne sous le terme « **d'encellulement** » : entre 900 et 1100, se forme dans toute l'Europe un réseau dense de villages qui dessinera les campagnes occidentales jusqu'au XIX^{ème} siècle. Le village médiéval se caractérise donc par :

« un groupement compact de maisons fixes mais aussi ... une organisation cohérente du terroir environnant et surtout l'apparition d'une prise de conscience communautaire sans laquelle il n'y a pas de villageois mais seulement des habitants »
Ces regroupements ont pour centre les **châteaux**, emblèmes de la puissance des seigneurs laïcs. C'est toutefois l'église (monument) et son cimetière qui en forment le cœur, le pôle majeur autour duquel se concentrent les villageois. Le cadre de la paroisse se généralise : cette entité territoriale devient alors le terreau essentiel à toute vie chrétienne.

1. La société féodale, une société violente.

L'affaiblissement des pouvoirs des princes qu'accompagne la transmission héréditaire des fiefs conduisent à la formation de nombreuses petites seigneuries indépendantes dont le chef, le seigneur exerce un contrôle serré sur ses dépendants (la puissance publique). Se forment ainsi des entités territoriales restreintes et autonomes, combinaison d'un droit éminent sur les terres et d'un pouvoir de commandement et de justice sur les hommes.

Les seigneurs laïcs sont issus de la noblesse et représentent entre 3 à 8 % de la population. La noblesse médiévale est originaire d'une part de l'aristocratie du haut Moyen Âge et d'autre part de nouveaux éléments, les « **milites** » (chevaliers), apparus avec la mise en place de la féodalité.

À partir du XI^{ème} siècle, avec la mise en place du système féodal, le « noble », c'est désormais le châtelain, qui devient le plus haut personnage de la hiérarchie sociale : il est le **senior** (seigneur) ou **dominus**, maître incontesté des populations (les « ignobles », « villains », « manants »), tant au point de vue politique et militaire qu'économique. Seuls les clercs doivent lui inspirer le respect.

L'autorité désormais fractionnée en une multitude de cellules autonomes, laisse libre champ à une société particulièrement brutale. Les seigneurs s'opposent dans des guerres privées dans lesquelles s'expriment deux sortes de violences :

- **la violence dite « horizontale »**, entre égaux, qui concerne pour ce que les sources peuvent en montrer pour le Moyen Âge, les aristocrates entre eux ou vis-à-vis des établissements ecclésiastiques contre lesquels ils sont en conflit. Ce type de violence, qui consiste à affirmer un droit que l'on considère comme légitime, est souvent la conséquence de la revendication de ce même pouvoir par une autre personne.
- **la violence dite « verticale »**, qui s'exerce dans le cadre de la seigneurie à l'encontre des dépendants. Cette violence peut avoir plusieurs traductions : il s'agit soit d'une violence physique directe soit d'une pression fiscale trop élevée ou encore du maintien dans un statut considéré comme humiliant tel le servage. La violence peut alors jouer dans l'autre sens et camper le seigneur en victime en soudant contre lui l'ensemble des dépendants (peu de sources mais pas inexistantes toutefois)

²¹ Selon **Fossier**, le pouvoir seigneurial aurait autour de l'An mil, réorganisé les terroirs villageois (autrefois non structurés et non regroupés) en fixant les structures de base (château, église, cimetière, parcellaire, maillage paroissial), les mauvaises coutumes (malos consuetudines) ainsi qu'une véritable « conscience » villageoise. Vers 1150, ce phénomène de regroupement est achevé à peu près partout.

Cependant, si l'achèvement au cours du XII^{ème} siècle est reconnu par la plupart des spécialistes, la naissance de l'encellulement autour de l'an mil pose problème. En effet, Fossier y voit une naissance « brutale » autour de l'an mil (entre 950 et 1050) faisant suite au repliement des villageois auprès de guerriers après l'arrêt des raids vikings et à une sensible hausse démographique durant cette même période.

Dominique Barthélemy, comme d'autres historiens, remet en cause cette vision de la « mutation de l'an mil » en proposant une mutation plus lente dans le temps. Selon lui, en s'appuyant en partie sur l'archéologie, il avance que l'encellulement serait né en plein milieu de l'époque carolingienne dès le IX^{ème} siècle et aurait progressivement regroupé les hommes dans des proto-villages jusqu'au XII^{ème} siècle environ. Le tournant 1100 marquerait la fin d'un premier encellulement de regroupement local, faisant place à un autre encellulement de regroupement plus global (Église et royauté).

2. Contrôler les princes et les combattants

Entre le clergé et l'aristocratie, les conflits sont nombreux : ces deux premiers « ordres de la société » sont tout à la fois complices et concurrents dans l'entreprise de domination sociale de la société. C'est d'abord au niveau des **pratiques matrimoniales** que l'Eglise entend imposer un modèle qui rompt avec la tradition aristocratique. Le mariage dans l'institution chrétienne est **unique, indissoluble et fortement exogamique**. Dans les coutumes nobiliaires, la **répudiation des épouses, les remariages et les alliances avec cousins proches (consanguines)** forment plutôt la règle.

La dissolution de l'empire carolingien au IX^e siècle, et la « mutation féodale » qui l'accompagne, se caractérise par la croissance des exactions commises par les seigneurs. Lorsque la rapacité des seigneurs vise les biens ecclésiastiques, l'Eglise intervient. Pour canaliser la violence et endiguer les abus, dès les X^e et XI^e siècles, l'Eglise, soutenue par le pouvoir civil met en place un mouvement spirituel et social : **la paix de Dieu** ²². Son but est d'obtenir une pacification du monde chrétien occidental et de maîtriser l'usage de la violence dans la société. Ce mouvement a constitué la première tentative organisée de contrôle de la société civile dans l'Europe médiévale par des moyens non-violents.

Au mouvement de la Paix de Dieu s'adjoint, au cours des années 1020-1040, un second mouvement, d'origine méridionale : la **Trêve de Dieu** (concile de Toulouges dans le Roussillon, en 1027 ; concile de Vic en Catalogne, en 1033). Analogue à la Paix de Dieu dans ses visées, il interdit aux féodaux de se livrer à des activités belliqueuses durant certains jours de la semaine fixés par l'Eglise (jeudi, vendredi, samedi et dimanche), ou encore durant de longues périodes de l'année liturgique (Carême, Avent, temps pascal, etc.) et les jours de fêtes religieuses.

Le double mouvement de la Paix et de la Trêve de Dieu connaît son apogée au lendemain de 1033 (millénaire de la Passion du Christ) ²³.

Ce n'est pas le seul moyen non-violent utilisé par l'Eglise. Elle parvient en outre à ajouter :

- **des serments religieux dans les serments de vassalité ou lors des cérémonies d'adoubement**, ajoutant un surplus d'autorité qui permettait de canaliser les violences. Elle introduit notamment la bénédiction et la nuit de prières (le soir, il va dans la chapelle et passe la nuit à prier assisté de ses parrains = la veillée d'armes). Avant la collée, il doit se confesser, communier, aller à la messe, écouter le sermon. Il doit aussi jurer sur les évangiles.
- **une éthique chrétienne dans le code chevalerie**, mêlant à l'instinct belliqueux, l'idéal monastique qui moralise l'attitude des milites dans son ressort essentiel : la guerre. Ainsi, le chevalier obéit-il à un code de l'honneur qui comprend non seulement la loyauté, le mépris de la mort, la fidélité au serment mais aussi la protection des faibles, des pauvres, des veuves, la lutte contre l'injustice et les malfaiteurs

3. La paroisse : centre de la vie religieuse.

Cellule de base de la vie ecclésiastique dans les villes et les villages, la paroisse constitue le cadre normal de l'activité pastorale, autour de l'église et du cimetière. À la fin du Moyen Âge le réseau des circonscriptions ecclésiastiques est presque entièrement constitué, avec des inégalités dues à sa formation par à-coups (fin de l'époque romaine, carolingiens, et XI^e-XII^e siècles). Il y a aussi des paroisses monastiques, créées par les abbayes. Pour mieux administrer leurs nouvelles propriétés, les moines établissent des prieurés, à côté duquel naît rapidement une église. Il arrive aussi que l'église prieurale soit divisée en deux, une partie étant réservée aux moines, une autre à l'église paroissiale (c'est notamment le cas à Conques).

À l'époque du haut Moyen Âge, la **paroisse désigne le lieu de culte, l'église et, par extension, les terres dont elle est dotée par l'évêque pour sa subsistance** avec les tenanciers qui y vivent et lui versent la dîme. Le curé a la charge (la cure) des âmes de ces tenanciers qui sont tenus d'y remplir leurs devoirs de chrétiens depuis le baptême jusqu'à l'inhumation des leurs dans le cimetière attenant à l'église. Il doit donner à ses paroissiens un rudiment d'enseignement et venir en aide aux plus pauvres.

Les désordres de l'époque féodale favorisent la mainmise des seigneurs laïcs sur les paroisses. Ils s'arrogent alors le droit d'en nommer les desservants en dehors de toute considération religieuse : beaucoup de seigneurs construisent également sur leur domaine des églises dont ils se considèrent comme propriétaires. La réforme grégorienne et le rétablissement de l'ordre monarchique vont permettre aux évêques de restaurer leur autorité sur les paroisses qui, avec l'expansion démographique, se multiplient aux XII^e et XIII^e siècles dans les villes comme dans les campagnes ; le seigneur demeure le « patron » de l'église, mais la nomination du curé dépend de l'évêque qui exige de lui l'ordination majeure ainsi que le célibat.

Les limites de la paroisse sont alors strictement déterminées, autant pour des raisons économiques (dîmes et offrandes) que pour la surveillance des paroissiens, passibles d'excommunication si leur fréquentation ou leur pratique ne sont pas attestées par le curé.

²² Dans ce contexte, les premiers conciles de paix - Charroux (Poitou), en 989 ; Le Puy, 990 ; Anse (Mâconnais) puis Limoges, en 994, etc. -, réunis à l'initiative des évêques, s'efforcent de prendre des mesures à l'encontre des féodaux les plus belliqueux. Ils visent à protéger les personnes et les biens d'Eglise ainsi que les populations civiles (laboureurs, marchands, pèlerins)

²³ Ces deux mouvements déboucheront sur la croisade. Ainsi, la Paix de Dieu légitime la croisade (première croisade, croisade des albigeois, etc.) dès lors que les hérétiques sont considérés comme coupables de la « rupture de paix », c'est-à-dire de la rupture d'un ordre religieux voulu par Dieu.

Au cœur de la paroisse, deux entités font corps :

- **l'église**, noyau concentrique autour duquel s'organise la terre des morts, l'espace habité puis les terres cultivées (ager) et le domaine de l'inculte (saltus) c'est-à-dire la forêt (indispensable à l'économie agricole mais dangereuse). L'église est autant le **lieu des sacrements** (actes par lequel un chrétien reçoit la grâce divine : baptême, confirmation, mariage, eucharistie, pénitence, ordination, extrême-onction) que celui de la **messe dominicale** au cours de laquelle le curé diffuse le message des évangiles (parole du Christ) renforcé par les chants et les images qui décorent l'édifice.
- **le cimetière paroissial**, attenant au monument : cette position géographique est le résultat d'une volonté de l'Eglise. Dans l'Antiquité, les morts, jugés impurs étaient entourés loin des espaces habités. Les premières communautés chrétiennes ont suivi cet usage (sauf pour les saints, ensevelis dans les églises urbaines). C'est à partir du XI^{ème} siècle, dans le cadre de la paroisse, que le cimetière accolé à l'église devient le seul lieu licite de sépulture des défunts : les morts sont regroupés systématiquement au cœur des espaces habités qu'ils soient ruraux ou urbains. **En inversant la focale, on peut dire que c'est autour des morts que les vivants sont rassemblés.** Le cimetière est un lieu animé et intégré à la vie sociale : on y danse, on y fait du commerce, on y rend la justice. Les réglementations multiples des instances diocésaines visant à interdire ces actes en témoignent.²⁴

II. DIFFUSER LE MESSAGE DU CHRIST

Depuis le début du Moyen Age, l'autorité du Pape ne fait que grandir. Elu par les cardinaux dès **1059**, il s'impose peu à peu comme le chef de l'Eglise catholique. Il s'entoure de **bureaux spécialisés (la curie)**, contrôle le clergé grâce à ses **envoyés (les légats)**, convoque des **assemblées d'évêques (les conciles)** et fait connaître ses décisions par des **lettres (les bulles)**. C'est une administration de plus en plus centralisée qui relaye auprès du monde des fidèles (laïcs) les desideratas du vicaire du Christ sur terre, le Pape. Il se divise en deux branches distinctes aux missions différentes.

A. Le clergé, moteur de la christianisation

1. Le clergé séculier

Séculier vient du latin « **seculare** » qui veut dire "**dans le siècle**". Le clergé séculier est celui qui est en contact avec le monde des fidèles. Ils occupent des fonctions dans les villes et les villages (prêtres, diacres, évêques, cardinaux). Intermédiaire entre Dieu et les hommes, ils ont pour principales fonctions :

- De présider les cérémonies religieuses
- D'administrer les sacrements : au nombre de 7 (définis par le Concile de Lyon en 1274), ils se divisent en trois catégories :
 - Les sacrements d'initiation** : baptême, confirmation, eucharistie (les deux premiers n'étant reçus qu'une fois et laissant une marque indélébile)
 - Les sacrements de guérison** : réconciliation, onction des malades (reçus chaque fois que cela est nécessaire) ;
 - Les sacrements du service** : mariage, extrême onction
- D'encadrer le peuple dans sa foi.
- D'assurer « **cura animarum** », le soin de l'âme des fidèles.

2. Le clergé régulier ou le développement du monachisme.

Est « **Régulier** » celui qui est **soumis à une règle de vie**, telle que celle des moines. Le clergé régulier répond à la règle d'un **ordre monastique** : les clercs réguliers vivent selon une règle, souvent à l'écart des hommes dans des monastères ou des abbayes. En occident, c'est l'ordre de Saint Benoît ²⁵ qui s'impose dans les différentes congrégations. Rédigée au VI^{ème} siècle, elle gouverne en détail la vie monastique (modalités liturgiques, de travail, de détente, etc.). Cette règle est progressivement adoptée par un nombre croissant de monastères en Occident : au-delà de sa grande influence religieuse, elle a une grande importance dans la formation de la société médiévale, grâce aux idées qu'elle propose : une constitution écrite, le contrôle de l'autorité par la loi et l'élection du détenteur de cette autorité, Benoît ayant voulu que l'abbé soit choisi par les frères.

²⁴ **Exemple** : Statuts synodaux du diocèse de Cambrai (vers 1245) ou les règles du clergé montrent à contrario le dynamisme de ce lieu : interdiction d'y construire des bâtiments, d'y tenir des plaids séculiers, d'y vendre des marchandises (notamment à l'heure de la messe)...

Ce n'est qu'à partir du XVIII^{ème} siècle que les morts seront reconduits hors des espaces habités.

²⁵ **Benoît de Nursie** : Issu d'une famille noble de Nursie, dans le centre de l'Italie, il passa sa jeunesse à étudier à Rome. Choqué par la vie dissolue qui s'y menait, il se retira dans une région déserte près de Subiaco et vécut dans une grotte (baptisée plus tard la grotte sainte) pendant trois ans. Durant toute cette époque, sa réputation de saint homme grandit et le peuple en foule accourut pour le voir. Sollicité pour devenir abbé dans un monastère du nord de l'Italie, il accepta. Mais les moines, en désaccord avec les règles qu'il imposa, tentèrent de l'empoisonner. Benoît quitta la communauté et, peu de temps après, fonda un monastère au mont Cassin. Saint Benoît établit, à l'intention des moines, une règle de vie, la Règle bénédictine, dont l'expansion fut immense et qui fut reprise et codifiée par **saint Benoît d'Aniane**. Inspirée de l'Écriture sainte, elle recommande aux moines, qui vivent en communauté dirigée par un abbé, de respecter **quatre principes essentiels** : **modération, gravité, austérité, douceur**. La modération (discretio) est présente dans les usages quotidiens de la nourriture, de la boisson et du sommeil; la gravité a pour corollaire le silence; l'austérité implique l'éloignement du monde et le renoncement à la possession la douceur est bonté, amour évangélique, hospitalité exercée envers les humbles. Astreints à la lecture et au travail manuel, les moines doivent se consacrer au

service de Dieu qui culmine dans l'office divin. Vers 540, saint Benoît établit, à l'intention des moines du monastère du mont Cassin, une règle de vie, où il organise la vie monastique d'une façon rigoureuse, tout en laissant place à l'indulgence envers les faiblesses individuelles. L'organisation de la vie cénobitique passe par des tâches régulières et quotidiennes, rythmées par les offices (prière, le travail, lecture).

Parmi les principaux ordres monastiques, on peut distinguer :

- **L'ordre de Saint Benoît (bénédictins)** : Ils suivent la règle proposée par saint Benoît de Nursie lorsqu'il fonde le monastère du Mont-Cassin en 529. C'est une règle modérée, souple et équilibrée, incluant travail manuel, intellectuel et prière. La vie monastique n'est pas seulement fondée sur une relation verticale entre les moines et l'abbé, mais aussi sur une relation horizontale entre les frères, fondée sur la charité mutuelle. Les moyens du retour à Dieu sont le silence, l'obéissance et l'humilité. La règle bénédictine vise à créer des communautés religieuses autonomes, adaptées à des temps de pénurie alimentaire et de régression culturelle.
- **L'ordre de Cluny (clunisiens)** : fondé en 909-910 par **Bernon**, noble bourguignon devenu bénédictin, il suit la stricte règle bénédictine ²⁶. Il est **placé sous l'autorité directe du pape** (exemption pontificale), seul garant de la liberté des monastères. Cluny atteint son apogée au XII^{ème} siècle. C'est une immense puissance spirituelle, avec environ 1450 monastères sous son autorité, renfermant 10 000 moines. Cluny suit la règle de saint Benoît, mais insiste sur l'office divin qui occupe presque toute la journée du religieux. Cette primauté accordée à la liturgie entraîne des conséquences importantes : jeûnes et privations ne paraissent pas essentiels, de même, le travail intellectuel ne s'étend guère au-delà des besoins de l'office. Surtout, le travail manuel est réduit. Les moines acceptent d'être entretenus matériellement par d'autres (les moines convers) : c'est pourquoi leurs domaines sont organisés comme les seigneuries laïques. L'ordre de Cluny accumule les richesses pour élever et entretenir des sanctuaires magnifiques. Lui sera d'ailleurs reproché sa trop grande richesse. Par ailleurs, Cluny ne vit pas en dehors du monde. Ses sanctuaires sont des lieux de pèlerinage, ses abbés contribuent à réformer l'Église mais aussi à améliorer la société féodale, notamment en diffusant la «paix de Dieu» et la «Trêve de Dieu». Si les moines s'occupent beaucoup de la copie de manuscrits, Cluny n'a eu que peu d'écoles monastiques. Son rôle est surtout d'appuyer la réforme grégorienne.
- **L'ordre de Cîteaux (cisterciens)** : créé par **saint Robert de Molesmes** en 1098, cet ordre entend revenir au respect strict de la règle de saint Benoît. La grande figure cistercienne du XII^{ème} siècle est **Saint Bernard de Clairvaux (1091-1153)**. Sous son impulsion, l'ordre s'étend rapidement : Cîteaux, Clairvaux, La Ferté, Pontigny et Morimond sont les cinq têtes de l'ordre nouveau, et fondent chacune sa propre filiale. L'ordre cistercien apparaît d'abord comme une réaction contre la centralisation et la richesse de Cluny. Il y a bien un abbé général à Cîteaux, mais l'organe suprême de juridiction est le chapitre général qui, chaque année, réunit tous les abbés. Les moines cisterciens vivent loin des villes, dans l'abstinence complète et la plus grande pauvreté. Le travail manuel reprend toute son importance au détriment des offices somptueux, mais aussi de la vie intellectuelle : les abbayes cisterciennes sont des lieux de prière et non des centres d'études. Ce souci d'austérité est visible dans le dépouillement des sanctuaires cisterciens : par exemple, en architecture, le chœur complexe, à déambulatoire et chapelles rayonnantes, fait place à un simple chevet plat. Pareillement, la sculpture est rare ou géométrique. Les vitraux sont réduits à des grisailles.

Mais « Régulier » ne signifie pas obligatoirement « cloîtré » : certains ordres, en particulier les ordres mendiants sont des ordres réguliers sans être cloîtrés pour autant. Ils ne vivent pas dans des monastères (n'étant pas moines) mais des couvents et restent libres de vivre dans le « siècle ». Ces hommes (et ces femmes) vivent dans la Règle. Le plus souvent ces règles s'accompagnent de « vœux » qui sont l'humilité, la chasteté, l'obéissance (au père supérieur, au pape), la pauvreté et le port d'un costume dépouillé.

Les ordres mendiants ²⁷ se développent au XIII^{ème} siècle et les deux principaux sont :

- **L'Ordre des frères mineurs (les franciscains)** : né en Italie sous l'impulsion de François d'Assise en 1210. À l'imitation du Christ, les membres tentent de vivre une vie de grande pauvreté et simplicité évangélique. Bien que s'appelant « frères », la majorité des franciscains sont en fait prêtres.
- **L'Ordre des frères prêcheurs (les dominicains)** : il est fondé en 1215 par l'espagnol Dominique de Guzman et reconnu par le pape au concile de Latran IV la même année. Ils étaient nombreux dans le sud de la France où ils affrontaient l'hérésie cathare. Dominique a voulu lutter contre l'ignorance du clergé : il s'efforça donc de former des prêcheurs bien préparés.

Ces ordres défendent une nouvelle forme de vie religieuse inspirée de l'érémisme oriental, basée sur le retour à la pauvreté évangélique et sur une nouvelle forme d'apostolat, tournée vers les villes, en plein essor à l'orée du XIII^{ème} siècle. À la différence du monachisme traditionnel, les frères mendiants ne respectent pas de règle de clôture et sortent fréquemment de leur couvent pour prêcher et enseigner. **Très populaires dans les villes** grâce à leur prédication, ils s'imposent rapidement face aux moines cloîtrés et surtout face au clergé séculier, comme des **intermédiaires privilégiés de la parole divine pour le peuple**. Ils sont généralement maîtres en théologie, diplôme bien supérieur à ceux de l'immense majorité des curés de paroisse. Ils ne tardent d'ailleurs pas à s'illustrer au sein des universités – comme saint Thomas d'Aquin ou saint Bonaventure –, où ils se heurtent à la rivalité des clercs séculiers. **Soutenus par le pape, leurs couvents se développent dans toute la Chrétienté** où ils initient une nouvelle forme de spiritualité laïque, en incitant au développement de confréries pieuses et en réorganisant la charité urbaine.

²⁶ Quatre abbés remarquables jouent un rôle important dans l'essor de Cluny :

- Maïeul (948-994), qui fait construire la deuxième abbatale;
- Odilon (944-1048), qui mène à bien une politique d'expansion de l'ordre;
- Hugues de Semur (1049-1109), qui fait construire la troisième abbatale et reçoit d'Alphonse VI de Castille et León, une rente annuelle. Il joua également un rôle de médiateur à Canossa;

- Pierre le Vénérable (1122-1156), qui redresse la discipline de son ordre qui déclinait et fut l'ami ou le correspondant des papes et des rois. Il recueille Abélard à Cluny et soutient des polémiques contre saint Bernard de Clairvaux.

²⁷ On peut également citer les **Carmes** et les **Augustins**.

Dans le monachisme médiéval, s'inscrivent également d'autres tendances comme :

- **le mouvement érémitique** ²⁸ : En se détournant du monde de la manière la plus radicale, les premiers ermites du désert (Saint Antoine) cherchent à vivre par anticipation dans la proximité immédiate de Dieu, prenant en cela le relais des martyrs qui, eux aussi, avaient conscience d'aller, en quelque sorte, à la rencontre du Christ. Ce mouvement se développe entre 1075 et 1125 dans une vaste zone qui s'étend de la Normandie au Limousin. Ce renouveau de l'érémitisme sera plus tardif en Italie.

L'exemple de Guillaume de Conchamp : abbé fondateur de l'abbaye de Fontdouce à Saint-Bris-des-Bois au début du XII^{ème} siècle. Seigneur de la maison de Taillebourg, il se retira du monde et vint rejoindre dans un lieu de solitude, près de Fontdouce, un ermite Aimar avec lequel il fonda un premier monastère.

- **le monachisme au féminin** : Entre 1000 et 1300, en France et Angleterre confondues, le nombre de monastères féminins a été multiplié par dix. Les établissements restent souvent administrés par un religieux.

L'exemple de l'Abbaye de Fontevraud (près de Saumur en Anjou), communauté de moines et de moniales établit par l'ermite Robert d'Arbrissel au XI^{ème} siècle est une exception puisque l'abbaye sera dirigée pendant par des abbesses (volonté d'Arbrissel : cette décision entraînera une fuite importante des moines jusqu'à ce qu'une décision pontificale confirme les abbesses dans leurs fonctions).

L'exemple des clarisses : fondé par sainte Claire en 1212, les clarisses comptent plus de 300 maisons en 1316. Les questions du rattachement aux franciscains et de la pauvreté sont épineuses. En 1263, Urbain IV cherche à les unifier, après cinq règles successives, sous le nom d'ordres de sainte Claire : sa Règle autorise la propriété et comporte un quatrième vœu de clôture perpétuelle qui se répand dans les couvents de clarisses au XIV^e siècle.

Un autre exemple : le mouvement béguinal, apparu à Liège à la fin du XII^e siècle avant de s'étendre rapidement en Europe du Nord-Ouest, le long de l'axe rhénan, constitue le premier type de vie religieuse féminine non cloîtrée. Les béguines vivent dans de petites maisons individuelles souvent regroupées autour d'une chapelle pour former un ensemble appelé « béguinage ». Proches des ordres mendiants, leur indépendance les rend suspectes aux autorités ecclésiastiques et elles sont bientôt persécutées avant d'être intégrées aux tiers-ordres mendiants au XV^e siècle.

- **les ordres militaires** : à part, ces ordres ont été créés par la papauté dans le but de lutter contre l'Islam : ils ne relèvent que du Pape et sont un outil à la fois militaire et religieux.

L'exemple des Hospitaliers de Saint Jean : fondé en 1113 en Palestine par Gérard Tenque pour soigner et protéger les pèlerins qui s'y rendaient, les Hospitaliers faisaient vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Ils ne deviennent un ordre militaire que vers 1140, toutefois sans perdre leur rôle hospitalier. Après la perte de la Terre Sainte avec la prise de Saint Jean d'Acre en 1291, ils s'installent à Chypre la même année et conquièrent l'île de Rhodes sur les Byzantins en 1309. Après la prise de Rhodes en 1522 par Soliman II le Magnifique, ils demandent un nouvel asile : Charles Quint leur cède l'île de Malte : ils prennent alors le nom de Chevaliers de Malte. Ils continuent à s'illustrer contre les Turcs qu'ils repoussent en 1565 et s'illustrent lors de la bataille de Lépante en 1571. L'ordre demeura à Malte jusqu'à la prise de l'île par Bonaparte en 1798. L'ordre siège aujourd'hui à Rome et son rôle est désormais humanitaire.

Autres exemples : les templiers, les chevaliers teutoniques.

3. Assurer le salut des fidèles

« La quête du salut est la valeur suprême qui anime la chrétienté »

Jérôme Baschet

Tout chrétien croit qu'après la mort, et au moment du jugement dernier, Jésus-Christ jugera les hommes. Pour gagner son salut et le paradis près de Dieu, il doit respecter les enseignements de l'Eglise pendant sa vie terrestre. Sinon, entraîné par le diable, il connaîtra les tourments de l'enfer. Le curé est celui qui doit assumer le soin de son âme (« **cura animarum** »). L'Eglise tout entière est là pour guider l'ensemble des hommes (rôle échu au clergé).

Le fidèle prie donc chaque jour, assiste à la messe du dimanche, jeûne (ne prend qu'un repas par jour dans le temps du Carême), se confesse une fois l'an, communie à Pâques. Il peut obtenir le pardon de ses fautes en donnant une partie de ses biens à l'Eglise, en faisant l'aumône aux pauvres.

L'Eglise impose ainsi un temps cyclique :

- rythme quotidien avec les cloches pour donner les heures canonicales
- rythme hebdomadaire dominé par l'obligation de consacrer son dimanche à Dieu et d'éviter alors toute autre activité
- rythme annuel, indiqué par le calendrier liturgique (fête des Saints, de la Vierge, du Christ)

Partir en pèlerinage est aussi un moyen pour lui de se faire pardonner ses péchés. Chaque année, de nombreux pèlerins gagnent les lieux qui abritent les reliques de saints ou se rendent à Rome (sur le tombeau de saint Pierre), à Jérusalem (sur le tombeau du Christ) ou à Saint-Jacques de Compostelle.

²⁸ L'ermite ou l'anachorète est une personne (le plus souvent un moine) qui a fait le choix d'une vie spirituelle dans la solitude et le recueillement. Les ermites étaient à l'origine appelés anachorètes étant l'opposé du cénobitisme (vie en communauté). L'ermite partage le plus souvent sa vie

entre la prière, la méditation, l'ascèse et le travail. Dans l'isolement volontaire, il est à la recherche ou à l'écoute de vérités supérieures ou de principes essentiels. L'expérience érémitique, dans sa composante spirituelle, s'approche souvent du mysticisme.

B. L'image : instrument de diffusion du christianisme

1. Le concept d' « imago » dans la chrétienté médiévale

Mise au point sur la notion d'art : Art, artisanat, technique, sont des termes dont l'acception n'a été très distincte qu'à partir de la Renaissance. Une cathédrale gothique, perçue aujourd'hui comme « **œuvre d'art** », est vue d'abord en son temps comme bâtiment à usage liturgique. En Occident médiéval, l'art est un élément de l'édifice des croyances, des rites, des codes moraux et sociaux, comme il est dans d'autres sociétés au service de la magie et du mythe. Il est donc au service du sacré et de la pensée, loin d'assouvir les aspirations individuelles d'un « artiste ».

Les questions de la création des images, de leur support, de la relation entre l'œuvre et le spectateur, qui sont les nôtres aujourd'hui, sont aussi celles des historiens médiéviste. A propos du Moyen Age, les historiens (**Jacques Le Goff, Jean-Claude Schmitt, Jérôme Baschet**) **préfèrent parler d'images plutôt que d'art**, de façon à souligner qu'il ne faut pas projeter sur la période médiévale des conceptions de l'art, de la production artistique, des usages et fonctions des œuvres, qui sont celles de la Renaissance. Comme le dit l'historien allemand **Hans Belting**, il y eut, " avant l'époque de l'art " et de " l'invention du tableau ", " le temps des images et du culte ", durant lequel les œuvres étaient essentiellement liées à des conceptions et à des pratiques culturelles et rituelles, **la dimension esthétique n'étant pas centrale**.

La notion médiévale « **d'imago** » s'applique non seulement :

- aux **objets figurés (lieux, sculptures, fresques, symboles -croix-, reliquaires...)**
- aux **images du langage (métaphores, allégories ...)**
- aux **images mentales de la méditation, des rêves et des visions**, souvent en rapport avec les images matérielles.

Même si l'image est à comprendre en rapport avec un texte, donné ou implicite, elle possède sa propre structure et son propre fonctionnement, à travers la disposition des figures et les relations formelles ou symboliques qu'elles entretiennent entre elles.

De plus, il faut souligner la valeur anthropologique du concept d'imago dans le christianisme : l'homme, nous dit la Genèse, fut créé " **à l'image et à la ressemblance de Dieu** " (ad imaginem et similitudinem dei) et le mystère central de l'Incarnation fait du Christ l'image du Père céleste. Il y a donc une **relation profonde, qu'exprime la notion d'imago, entre l'homme, le Christ et Dieu le Père**. Il en résulte donc **une légitimité de la représentation de Dieu** dans le christianisme.

Un document nous renseigne sur la portée donnée à l'image dans le christianisme : la lettre du Pape Grégoire le Grand (590-604) envoyé à l'évêque Serenus de Marseille qui avait entrepris la destruction systématique des images dans son diocèse. Le pape attribue aux images peintes trois fonctions essentielles :

- elles rappellent l'histoire sainte, car elles racontent des faits de portée spirituelle
- elles attirent la componction des pécheurs (douleur, regret d'avoir offensé Dieu)
- elles instruisent les illettrés, c'est-à-dire tous ceux qui ne connaissent pas le latin, en leur mettant sous les yeux ce que les Ecritures saintes contiennent : en ce sens, elles servent à produire des signes de reconnaissance (reconnaître le Christ, la vierge...).

C'est surtout cette dernière fonction qui a retenu l'attention des historiens, d'où le succès de l'expression " **Bible des illettrés** " à propos de l'art de nos églises et cathédrales²⁹. Cette interprétation est aujourd'hui revue et la vision d'Emile Mâle de l'image (transposition figurative du savoir livresque) ne tient plus. La culture médiévale a durablement fonctionné sur des codes symboliques puissants qu'il convient de décrypter et qui changent selon le lieu, le support, le sujet traité... Ramener le monde de l'image médiévale à un ensemble unifié, avec son langage codifié, normatif, conventionnel, quels que soient le type de support, le contexte socio-culturel, le lieu et le moment historique c'est faire fausse route dès le début.

²⁹. Effectivement, la répétition systématique des représentations des faits fondateurs du christianisme rendaient les fondements de la Foi plus familiers au commun des fidèles. Mais on est aujourd'hui amené à nuancer considérablement la portée de cette fonction pédagogique de l'image religieuse médiévale, pour plusieurs raisons :

- l'emplacement des programmes peints n'était pas toujours accessible au laïc, en tout cas de façon régulière (notamment dans l'espace du chœur).
- la visibilité des images est souvent faible : les chapiteaux romans ou les vitraux narratifs sont ainsi souvent situés à plusieurs mètres de hauteur, dans des édifices souvent peu éclairés, et ne se laissent pas facilement décrypter.
- si l'on excepte les scènes fondatrices telles que le Christ en majesté, la Nativité, la Passion, etc., la plupart des motifs et thèmes iconographiques requéraient une initiation du spectateur. Or nous n'avons, en l'état actuel de nos connaissances, pas de trace écrite d'une prédication ecclésiastique utilisant les images ou s'appuyant sur elles.

Cela montre qu'aux yeux de leur commanditaire, les œuvres d'art sont d'abord un moyen de remplir un contrat passé avec Dieu, une œuvre pie, un moyen d'acquiescer des mérites, d'expié une faute ou de se racheter. L'œuvre doit être belle, somptueuse, digne de Dieu et installée dans un lieu digne d'elle. Il y a donc des œuvres qui ne sont pas destinées à être vues, ou seulement dans des circonstances exceptionnelles.

2. Quelles représentations religieuses ?

« Les images sont des objets matériels, mais qui ont une visée spirituelle, puisqu'ils cherchent à établir une sorte de communication avec le monde céleste, avec la divinité ou les saints. Si l'on recourt aux images dans la société médiévale, c'est précisément parce qu'elles conjuguent une dimension matérielle que des matériaux précieux rendent souvent éclatante (ce sont des "images-objets") et une forte valeur spirituelle, qui engage aussi l'âme et surtout l'imagination ».

Jérôme Baschet

http://www.nonfiction.fr/article-1248-pour_liconographie__entretien_avec_jerome_baschet.htm

Les thématiques embrassées sont multiples mais certains sujets sont traités en plus grand nombre encore car une thématique peut comporter plusieurs sujets :

- la vie et la mort du Christ : figure centrale de la chrétienté, thème majeur de l'art occidental, Jésus-Christ a été représenté de différentes manières au cours de l'époque médiévale. Les différents épisodes de sa vie codée par l'iconographie chrétienne sont représentés dans les édifices religieux.
- apôtres, saints
- sacrements : baptême, scène de communion ...
- péchés (7 péchés capitaux comme la paresse spirituelle, l'avarice, la gourmandise, la luxure, l'envie, la colère, l'orgueil)
- le Jugement Dernier (la question du Salut) : tympan de Conques
- l'enfer

III. EXCLURE : LES COMBATS DE L'ÉGLISE

A. Les luttes internes : l'Église face aux hérésies.

1. Une lutte ancienne

L'Église a très tôt été confrontée au problème des **hérésies**, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire des **"opinions particulières"** : l'arianisme, le nestorianisme, le monophysisme, la gnose, le manichéisme, en sont des exemples.

La réponse de l'Église a toujours été la même. Elle convoque d'abord un **concile (ou plusieurs si nécessaire)** permettant de débattre et de trancher les questions controversées. Par exemple, les affirmations d'Arius provoquèrent la réunion des conciles de Nicée en 325 et de Constantinople en 381 qui débouchèrent sur la clarification de la nature du Christ et sur la précision de la nature du Saint Esprit. Le credo de Nicée-Constantinople, que l'on transmet encore aujourd'hui, en est le produit.

Lorsqu'un concile a tranché, toute théologie contraire aux dogmes énoncés se trouve de fait hérétique. Quiconque professe et diffuse une telle théologie pèche alors contre l'unité de l'Église. Il est donc **passible d'excommunication**. Dans la pratique, la lutte contre les hérésies revêt plusieurs formes qui, contrairement à une idée répandue, sont rarement violentes. Les plus communes sont la catéchèse et les prêches.

2. Une recrudescence des hérésies au XII^{ème} siècle ?

Le Moyen Âge voit le développement de nombreuses hérésies. La première vague a lieu vers 1020, à Orléans et Beauvais (où le phénomène est décrit par Adalbéron de Laon), ou encore à Mortefontaine. Elles sont rapidement écrasées : tout se passe comme si la Réforme grégorienne faisait taire les revendications. Les XII^{ème} et XIII^{ème} siècles voient une recrudescence du phénomène (Vaudois, Amauriciens...). Un certain nombre de mystiques finissent même brûlés comme hérétiques.

Pourquoi y a-t-il des hérésies ? À quelle logique obéissent les hérétiques ? Pour les marxistes, il s'agit d'une forme de lutte des classes. Pour les libéraux, le problème est strictement religieux. Pour Robert Moore, la répression des hérésies participe de la construction des Églises. Tout peut jouer pour expliquer la formation d'une hérésie, même les problèmes sociaux. Ainsi, la révolte des encapuchonnés, au Puy, en 1180 est un mouvement religieux plus ou moins révolutionnaire, dont le slogan est « il faut rétablir l'égalité entre les enfants de Dieu ». Il y a aussi la question des femmes : beaucoup d'hérésies autorisent les femmes à donner les sacrements, et à prêcher.

Certaines hérésies sont focalisées sur des questionnements théologiques récurrents :

- par exemple, la transsubstantiation donne lieu à une hérésie, celle de Béranger de Tours, condamné par le concile de Latran (1079), qui nie la présence réelle du Christ dans le pain et le vin lors de l'Eucharistie (qui sera ensuite refusée par Luther au XVI^e s.).
- Sur le problème de l'âme, naît la très intellectuelle hérésie des Amauriciens, inspirée par Averroès, qui nie l'immortalité de l'âme et prône une forme de panthéisme (Dieu est tout). Ils seront condamnés lors du IV^{ème} concile de Latran.

- La définition des sacrements engendre également des hérésies.

Toutefois les hérésies les plus dangereuses pour la papauté ne sont pas celles qui contestent la doctrine mais la morale. La plupart de ces hérésies sont populaires, et contestent la morale imposée par les clercs sous prétexte qu'elle ne s'applique pas à eux.

Enfin, la recrudescence des hérésies peut aussi s'expliquer par un autre aspect important : le **millénarisme**, lié à l'espoir qu'un jour il n'y aura plus d'injustice sur terre. La croyance millénarisme n'est pas forcément eschatologique. Les millénaristes croient, sur la base de l'Apocalypse, au **millénium**, une période de 1000 ans durant lesquels les démons seront enchaînés. Il y aura deux retours du Christ : la première parousie se fera pour le millénium, qui verra naître une société sans classes et sans pauvres. Le millénarisme est condamné dès Saint Augustin : il n'y a qu'une seule parousie. La thèse devient donc hérétique.

3. Un exemple d'hérésie : le catharisme

Cette hérésie est un cas à part puisque son combat va se terminer en **croisade**, guerre sainte normalement destinée à libérer un lieu saint. Ce moyen n'a jamais auparavant été utilisé pour éradiquer une forme de chrétienté que l'Eglise de Rome juge incompatible avec ses préceptes, son dogme. De plus, c'est durant la longue lutte contre les cathares que la papauté met en place un tribunal d'exception : **l'Inquisition**

Le catharisme est probablement une émanation du bogomilisme, une hérésie bulgare arrivée en Rhénanie et dont on retrouve les idées en Lombardie et dans le midi de la France. Les cathares ne se désignent pas ainsi. Entre eux, ils s'appellent "bons chrétiens", "vrais chrétiens" ou "bons hommes". Leur pensée repose sur un dualisme absolu. Elle oppose deux principes éternels, le bon qui a enfanté le Bien, l'âme, les esprits. Et le mauvais qui est à l'origine du Mal, du corps, de la matière. Selon le catharisme, c'est donc Satan qui a créé l'univers (car matériel) et non Dieu. Il s'agit donc d'une vision très manichéenne de l'univers : le Bien contre le Mal, Dieu contre Satan. L'homme serait ainsi un esprit (bon) enfermé dans de la matière (mauvaise). Ils rejettent le dogme de l'Eglise catholique de la nature divine du Christ, croient en la réincarnation et prônent le détachement le plus complet du monde.

Les cathares se divisent en deux sortes de fidèles : les croyants et les parfaits (sorte de prêtres qui ont reçu le consolament). Chaque croyant a vocation à devenir parfait. Le parfait a quitté sa famille, vit en communauté, suit un régime végétarien en se nourrissant le moins possible et observe une stricte continence sexuelle. Les parfaits condamnent le mariage car ils n'admettent pas les relations charnelles, celles-ci étant l'émanation du Mal. Le catharisme récuse donc la doctrine chrétienne, l'Eglise qui en est la gardienne, la famille, la propriété et le serment, base de la société féodale.

L'éradication des cathares se fait en **trois temps et par trois moyens** :

- **Par la prédication** : le cadre spatial dans lequel la guerre s'est déroulée est l'Occitanie et plus précisément la région du Toulousain appelée aujourd'hui le Languedoc. Au début du XIII^{ème} siècle, cette région est prospère, indépendante (puisque ses principaux comtes sont vassaux de plusieurs rois à la fois ce qui leur confèrent une relative autonomie). Quatre diocèses cathares y sont implantés : Agen, Albi, Toulouse et Carcassonne. Le terme « albigeois » a servi, dès le milieu du XII^{ème} siècle, à désigner les hérétiques du Languedoc, bien que l'Albigeois ne paraisse pas, aux yeux des historiens modernes (qui ont continué à user de cette appellation devenue traditionnelle) avoir été le principal foyer de l'hérésie. Comme à chaque hérésie, l'Eglise convoque d'abord un concile pour examiner la pertinence de l'hérésie. Entre 1119 et 1215, ce ne sont pas moins de 7 conciles qui analysent et condamnent les thèses cathares. Dominique de Guzman (futur Saint Dominique et fondateur de l'ordre des dominicains) ne fait que suivre les actions d'autres envoyés de l'Eglise qui ont échoué dans la conversion des cathares. Peuvent être cités Bernard de Clairvaux, Pierre et Raoul de Castelnau, deux frères cisterciens, qui vont de village en village, haranguant les fidèles (1200). En 1204, Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux, leur prêche mainforte et prêche beaucoup autour d'Albi. Guzman parcourra ensuite la campagne pieds nus, sans équipage et sans argent, multipliant les conférences contradictoires avec les représentants du catharisme. Il obtient par exemple 150 retours à l'Eglise à Montréal, près de Carcassonne, en 1206. La même année, à Fanjeaux, il fonde un couvent avec des hérétiques convertis. Dix ans plus tard, l'ordre des Dominicains naît à Toulouse.
- **Par la guerre sainte (croisade)** : l'assassinat du missionnaire, légat du Pape, Pierre de Castelnau (venu rencontrer l'un des comtes les plus puissants de la région, Raimond VI de Toulouse pour lui demander d'extirper de ses terres l'hérésie cathare) par un écuyer du Comte de Toulouse est le prétexte qu'il manquait au Pape pour appeler à la croisade. Le roi Philippe Auguste après s'être opposé à la croisade (le pape en proposant les terres du Comte aux croisés empiétait sur les droits de suzeraineté du Roi), autorisera ses puissants vassaux du Nord à y participer. S'il ne va pas guerroyer c'est aussi qu'il est aux prises avec le roi d'Angleterre (Jean sans Terre) et l'Empereur germanique (Otton IV). C'est son fils, Louis VIII qui ouvrira l'ère d'une seconde croisade en 1226 (il meurt la même année) appelée croisade royale, qui se termine officiellement par le traité de Meaux-Paris (1229) entre le roi de France (futur Saint Louis, fils de Louis VIII enfant représenté par sa mère, la régente Blanche de Castille et le comte de Toulouse Raimond VII).

Cette croisade contre les « hérétiques cathares » et contre les seigneurs et villes qui les soutenaient (comme le vicomte de Béziers, d'Albi et de Carcassonne, Raymond-Roger Trencavel), a globalement donc duré de **1209 à 1229** (officiellement, car plusieurs massacres seront perpétrés par la suite toujours dans le même but : extirper les cathares de la région). D'abord dirigée par le légat du pape Arnaud Amaury, elle sera rapidement confiée à un seigneur d'Ile de France Simon de Montfort, figure controversée de la croisade, à la fois cruel et sans pitié et véritable croyant, ardent défenseur de l'Eglise de Rome puisqu'il a participé à la 4ème croisade, refusant de piller Constantinople et gagnant Jérusalem avec ses hommes par ses propres moyens (il meurt en 1218-siège de Toulouse).

NB : pour éviter de perdre ses fiefs, le comte de Toulouse se croise au dernier moment.

Dès le début de la croisade, des villes importantes tombent :

- ✓ Béziers en Juillet (dont on peut brièvement raconter la prise : les croisés exigent que les biterrois livrent les cathares encore présents dans la ville ou celle-ci sera rasée. Refus/ L'évêque de la ville part accompagné d'un certain nombre de catholiques par peur des représailles. Le siège fut donc établi. Une attaque audacieuse mais téméraire des assiégés permit une contre-attaque des croisés qui prirent la ville et massacrèrent une grande partie de la population, catholiques compris. (« Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens » phrase attribuée à Amaury-apocryphe).
- ✓ Carcassonne, évêché cathare en Aout (qui aboutit à la mort rapide de Raymond-Roger Trencavel)

La croisade va plonger l'Occitanie, région prospère dans la ruine (mais n'est-ce pas là le pendant de toute guerre ?) mais elle ne va pas éradiquer le catharisme. Il faudra d'autres actions militaires (ex : Monségur en 1244, Queribus en 1255...) et le renfort de l'Inquisition pour en venir à bout.

- **Par l'Inquisition** : Dès 1213, Innocent III affirme la nécessité de traquer l'hérésie non sur la base de rumeurs, mais d'une enquête, en latin « inquisitio ». L'idée d'une procédure permettant de poursuivre et d'incarcérer toute personne vaguement soupçonnée (sans forcément avoir recours à la délation) voit le jour. Cela rend possible une répression vélocité et efficace. Le concile œcuménique de 1215 reprend et officialise toutes les dispositions concernant la répression des hérésies. Reste à l'institutionnaliser : c'est le rôle du pape Grégoire IX avec la Constitution « Excommunicamus » de février 1231. A partir de cette date, l'Inquisition est vraiment née : elle est d'origine pontificale. En 1233, Grégoire IX charge officiellement les frères prêcheurs, les dominicains, de la poursuite de l'hérésie dans tout le royaume de France.

En Occitanie, Pierre Seilhan, compagnon de Simon de Montfort, et le Frère Guilhem Arnau devinrent ainsi les premiers inquisiteurs du Comté de Toulouse. Ils organisèrent aussitôt les premiers bûchers, y compris en exhumant, pour les faire brûler, les cadavres des Cathares décédés de mort naturelle. L'Inquisition fonctionne comme une institution religieuse parallèle et indépendante de la justice civile qui échappe donc au pouvoir temporel.

L'inquisition va finir le travail du glaive. Elle va isoler le « clergé cathare » et rendre les cathares clandestins. L'exemple de Montailou (best-seller d'Emmanuel Leroy Ladury -1975) peut être cité comme l'une des dernières poches d'hérétiques éradiquées par un Inquisiteur zélé, Jacques Fournier (futur Pape Benoit XII). C'est là même que l'un des derniers cathares connus des sources inquisitoriales Pierre Authier (notaire prospère qui abandonne son statut de nanti pour épouser la foi cathare et devenir un « bon homme ») périra sur le bûcher en Avril 1311 (Anne Brenon, « le dernier cathare »).

Conclusion : l'action de la papauté a des conséquences multiples.

Sur le plan religieux, les conséquences de l'épopée albigeoise sont l'élimination du catharisme en Languedoc, la création de l'ordre des frères Prêcheurs (les dominicains) et celle de l'Inquisition médiévale qui connaîtra son « heure de gloire » en Espagne aux siècles suivants....

Sur le plan politique, les comtés de Toulouse et de Foix se détachent définitivement de l'influence espagnole et basculent sous celle de la couronne de France. En définitive, c'est le royaume de France qui retire le plus de bénéfices de ce conflit dans lequel il ne voulait pas s'impliquer au départ.

B. Les luttes externes

1. Evangéliser les païens

Etymologiquement, le terme de paganisme vient du latin « **paganus** » (paysan). Pour les chrétiens, les païens désignent les adeptes d'une religion polythéiste. Interdit dès le V^{ème} siècle, le paganisme subsiste sous des formes diverses et variées dans les régions du Nord de l'Occident (Islande, pays scandinaves) ainsi que dans l'Est.

Pour éradiquer le paganisme, l'Eglise va utiliser deux méthodes :

- la persuasion (évangélisation)
- la force par exemple en **Islande** ³⁰ (texte Sturluson)

Schématiquement, au Nord et à l'Est de l'Europe, des missions d'évangélisation, suscitées et soutenues par les rois de Germanie, sont menées chez les Slaves, Scandinaves et Hongrois :

- Le **Danemark** est christianisé au début du X^{ème} siècle et le roi Harald 1^{er} se fait baptiser vers 965.
- La **Pologne** est christianisée vers la fin du X^{ème} siècle, le prince Mieszko 1^{er} se convertit en 966 avant de prendre le titre de roi de Pologne.
- La christianisation des **Hongrois** est très progressive, débutant en 955 (défaite du Lichfield) et se terminant à la fin du XI^{ème} siècle.
- Les **Slaves** sont gagnés au christianisme au XII^{ème} siècle grâce notamment à l'action d'Albert 1^{er} de Brandebourg et d'Henri le Lion, duc de Saxe.
- Au XII^{ème} siècle, le roi de Suède, Eric IX le Saint, implante le christianisme dans le nord de son pays puis l'exporte en Finlande
- La christianisation touche aussi la **Prusse, les pays Baltes et la Russie** par le biais des Chevaliers teutoniques (XI-XIII^{ème} siècle).

2. L'Eglise et les juifs, vers une montée de l'intolérance.

Les communautés **juives** sont, dans l'occident médiéval, marquée du sceau de l'infamie. Les chrétiens les tiennent pour responsables de la mort de Jésus et les considèrent comme des **déicides**. A titre d'exemple, au IV^{ème} siècle, Saint Augustin écrit qu'il ne faut pas tuer les Juifs, mais les condamner à la dispersion et à l'humiliation, en signe de victoire de l'Eglise sur la Synagogue. C'est là une sorte de condamnation à la servitude éternelle qui sera maintenue pendant des siècles.

Au cours du premier millénaire toutefois, les juifs sont plus ou moins intégrés en Europe. Mais cet équilibre précaire bascule avec les **croisades**... Lorsque l'Eglise appelle à la reconquête des Lieux saints en Palestine et à la guerre contre les infidèles, **de nombreux croisés engagent la lutte contre les « ennemis du christianisme » sur leur propre terre**. La première croisade débute en 1096 par des massacres. Dans la seule Rhénanie, les victimes juives se comptent par milliers.

Les persécutions atteignent leur paroxysme lors de l'épidémie de peste noire qui s'abat sur l'Europe entre 1347 et 1350. Déjà suspectés d'utiliser des hosties et du sang de chrétiens dans des rites religieux secrets, les juifs sont désormais accusés d'empoisonner les puits et de propager la grande peste. Pourtant, eux aussi succombent à la maladie. Ils sont, à cette époque, victimes de persécutions massives. Les rares survivants doivent s'exiler à la campagne ou fuir à l'Est, principalement vers la Pologne. Pendant ces années, 400 communautés israélites d'Europe disparaissent.

L'attitude de la papauté envers les communautés juives est ambivalente. Si les différents papes condamnent, dans de nombreuses bulles, les effusions de sang, certaines mesures adoptées par l'Eglise n'en ont pas moins contribué à reléguer les juifs au rang d'inférieurs. Le quatrième concile du Latran, en 1215, les contraint de porter un signe distinctif, la rouelle (un anneau d'étoffe jaune), qui permet « aux croyants de reconnaître les incroyants au premier coup d'œil ». Ce décret, qui restera appliqué en maints endroits jusqu'au XVII^e siècle, connaîtra un funeste renouveau pendant le troisième Reich.³¹

Un des décrets pontificaux les plus lourds de conséquence est l'interdiction faite aux juifs « **d'exercer les fonctions publiques** » ainsi que le travail de la terre et presque tous les métiers artisanaux (en fait, tous les métiers organisés en corporations) sauf la boulangerie et la boucherie. Le commerce, lui, reste autorisé, et l'usure, défendue aux chrétiens, devient, par la force des choses, un secteur réservé aux juifs. Déjà isolés sur le plan religieux et social, ils endossent de plus en plus le rôle de boucs émissaires et d'affameurs du peuple notamment durant les périodes d'épidémies et de famines.

³⁰ Sur l'évangélisation de l'Islande : Au cours d'une réunion de l'Althing (parlement islandais) au solstice d'été de l'an 999, les Islandais, contraints et forcés, adoptèrent le christianisme officiellement. Le roi Norvégien Olaf Tryggvason décida de garder tous les fils de grands chefs Islandais séjournant en Norvège, menaçant à terme de les trahir. Olaf Tryggvason fit preuve d'une poigne évangéliste redoutable, il imposa le christianisme en envoyant des missionnaires comme Thangbrand dont l'efficacité n'avait d'égale que la violence.

Par cette décision de l'Althing, l'Islande devenait chrétienne, mais la consommation de viande de cheval, condamnée par le christianisme, restait autorisée. Le culte païen privé était également maintenu, en contradiction avec le second et le quatrième commandement divin. Thorkelsson (le médiateur dans l'affaire), qui était lui-même un prêtre païen, se saisit de ses idoles païennes et les lança dans une grande cascade, appelée de nos jours la Cascade des Dieux. La question religieuse résolue, la décision de Thorkelsson fut respectée et les baptêmes commencèrent. Cette christianisation rapide est remarquable, au regard des décennies de dissensions qui ont été nécessaires pour que la Norvège devienne complètement chrétienne. On peut dire que cette facile conversion résulte d'un appui politique fort des chefs de clans islandais qui craignaient la guerre civile. Une fois que l'Eglise fut fermement implantée en Islande, on interdit tout culte païen ainsi que la consommation de viande de cheval.

³¹ Le IV^e concile du Latran en 1215 a exigé des juifs qu'ils se différencient de par leurs vêtements. À Narbonne en 1227 puis en 1269 en application d'une recommandation du IV^e concile du Latran, saint Louis leur a imposé de porter des marques spécifiques sur leurs vêtements, pour les hommes la rouelle (disque symbolisant les 30 deniers de Judas) et pour les femmes un bonnet spécial. De même, en 1231, dans toute l'Espagne, il leur a été fait obligation de coudre sur leurs vêtements une rouelle jaune. En outrageant l'apparence, ces signes ont eu pour but de particulariser les Juifs.

Ces premières distinctions ont également été suivies de la prescription d'occuper un territoire séparé. Les Juifs ont alors été regroupés dans un même espace appelé ghetto. En 1516, à Venise, ils ont été contraints de vivre dans une île au nord de la ville, ils ont dû porter la rouelle et le chapeau rouge pointu à bord relevé, la ceinture à frange. Les femmes n'ont pu sortir sans long voile ni large manteau drapés sur leurs robes.

http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=RAC_021_0971

3. La Guerre Sainte contre les musulmans.

Deux actions permettent à la papauté de lutter contre les musulmans aux frontières de l'Occident :

- **La Reconquista (ou Reconquête)** : elle désigne les siècles de luttes entreprises par les chrétiens espagnols contre les musulmans pour reconquérir le territoire. Au VIII^{ème} siècle, l'Espagne wisigothique est envahie par les Maures d'Afrique du Nord, qui conquièrent la quasi-totalité de la péninsule. Descendant des rois wisigoths, Pélage, parvient à soulever la population des Asturies contre la domination maure. La confrontation aboutit à une grande victoire de l'insurgé à Covadonga (722). Cet événement, symbole d'espoir pour les chrétiens soumis aux musulmans, serait l'élément déclencheur de la Reconquista espagnole.

Il faudra pourtant attendre plusieurs siècles pour que les chrétiens, puissamment divisés, envisagent leurs conquêtes comme un effort commun. Ce n'est qu'en 1492 que les musulmans seront définitivement chassés d'Espagne lorsque Ferdinand II d'Aragon et Isabelle de Castille, les « Rois catholiques » chassent le dernier souverain musulman de la péninsule, Boabdil de Grenade.

A plusieurs occasions, les papes appelèrent les chevaliers européens à la croisade dans la péninsule. La Reconquista devient une guerre sainte lorsque le pape accorde le statut de croisés aux combattants chrétiens. En 1063, le pape Alexandre II déclare juste la lutte « contre ceux qui persécutent les chrétiens et les chassent de leur villes » et accorde le pardon de leurs fautes aux combattants (indulgences).

- **Les guerres arabo-normandes** : depuis la conquête islamique de la Sicile en 965, l'île est aux mains des califes fatimides et constitue l'Émirat de Sicile. Attirés par le mythe d'une oasis idyllique dans la Méditerranée, les Normands commencent leur expansion dans le Sud. En 1060, le Normand Robert Guiscard, envahit la Sicile. L'importante population chrétienne de l'île, alors divisée entre trois émirs arabes, se révolte contre le pouvoir musulman. Un an plus tard, Roger I^{er} de Sicile prend Messine et, en 1071, Palerme tombe, à son tour, aux mains des Normands. La perte de ces villes, chacune dotée d'un port important, porte un coup sévère à la souveraineté musulmane sur l'île. Toute la Sicile est finalement prise lorsque, en 1091, les derniers bastions arabes de Noto, à la pointe sud de la Sicile et de Malte, tombent aux mains des Normands dans ce qui marque le commencement du déclin de la puissance musulmane dans le bassin méditerranéen, aux alentours du XI^e siècle.

Le roi d'Aragon et le comte normand Roger I^{er} de Sicile deviennent des « fidèles de saint Pierre » suite à leurs luttes contre les musulmans.

- **Les croisades vers Jérusalem** : Pèlerinage armé, la **croisade** fait la synthèse entre le **pèlerinage à Jérusalem** (lequel vaut rémission des péchés) et la **guerre juste** contre les ennemis de l'Église. **Pour le pape, c'est aussi le moyen de rassembler sous la bannière de l'Église la chevalerie d'Occident et d'imposer sa prééminence sur toute la chrétienté.** Huit croisades se sont succédé entre **1095 et 1270**, engageant plusieurs centaines de milliers de chrétiens.

CONCLUSION

Au Moyen Age, l'Occident est donc fortement marqué, codifié par l'influence du christianisme. L'Eglise de Rome étend son autorité spirituelle sur l'ensemble des chrétiens et la religion est la colonne vertébrale de la société.

Tout au long du Moyen Age, l'emprise de l'Eglise se modifie même si que l'on peut schématiquement la décomposer en trois temps qui se chevauchent :

- **Renouveau de l'Eglise** : réforme des institutions, amélioration de la formation + affirmation du pouvoir pontifical
- **Affirmation de l'institution** : Extension de la chrétienté à de nouveaux territoires (but des croisades et de l'évangélisation)
- **Omniprésence, prédominance** : combat contre ceux qui s'opposent ou s'éloignent du dogme catholique. L'institution se dote pour cela de moyens (notamment l'Inquisition ou les ordres mendiants)

C'est dans cette logique que l'Eglise de Rome éradique toute forme de dissidence. Ne pas se conformer au dogme catholique est une hérésie. Ne pas obéir au Pape est passible d'excommunication.

La diffusion du christianisme fut progressive et rapide : elle marque de son empreinte la vie des Européens de cette époque.